Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°221 - novembre 2011 - 5,50 €

27e CONGRÈS

LES ANNONCES MINISTÉRIELLES

- *Le rapport sur la loi Montagne est un mauvais rapport*
- *Les tirs de défense contre le loup seront autorisés pour les éleveurs*
- *Certains schémas départementaux de l'intercommunalité pourraient être adoptés après 2011*
- *La concertation sur l'agriculture va reprendre*

Quatre ministres sont venus à Bonneville dire leur solidarité avec la montagne

LE 29 NOVEMBRE 2011 LA FRANCE ABANDONNE LA TV ANALOGIQUE !

Les 6 chaînes nationales cesseront définitivement leur diffusion analogique sur le satellite ATLANTIC BIRD 3 à 5 ° Ouest

FRANSAT, LA SOLUTION IDÉALE DE TNT GRATUITE PAR SATELLITE POUR LES ZONES BLANCHES

FRANSAT est la solution simple et économique pour passer au tout numérique :

- **Pour les foyers non ou mal couverts par le réseau hertzien**

Il suffit d'orienter une parabole sur le satellite ATLANTIC BIRD 3 et de s'équiper d'un pack décodeur numérique FRANSAT pour accéder à toute la TNT gratuite, sans abonnement ni limite de durée.

- **Pour les foyers déjà équipés d'une réception sur ATLANTIC BIRD 3**

Pour les foyers déjà équipés d'une parabole pour la réception des 6 chaînes nationales en analogique, il suffit de remplacer l'ancien démodulateur analogique par un pack décodeur numérique FRANSAT sans rien changer à la parabole !

FRANSAT
TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

www.fransat.fr N°magique Indigo 32 60 dites "Fransat" 0.15 EUR TTC/MN

via eutelsat

LES 19 CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT ET LES 24 OFFRES RÉGIONALES DISPONIBLES EN SIMULTANÉ

LES CHAÎNES TNT HD

+DES CHAÎNES LOCALES ET THÉMATIQUES

EDITO « Un vent nouveau souffle sur nos montagnes »

DR

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« Assurément, le 27e congrès restera durablement dans les esprits, non seulement en raison de la venue de quatre ministres du gouvernement, mais encore et surtout par le nombre des annonces officielles. Deux d'entre elles me paraissent majeures et, sans fausse modestie, peuvent être perçues comme le résultat de notre action, que nous souhaitons toujours réaliste et constructive.

La première concerne l'agenda de la réforme territoriale, dont le ministre Philippe Richert nous a assurés, par exemple, que l'échéance du 31 décembre 2011 pour l'achèvement de la carte intercommunale n'était pas "un dogme en soi". Si ces propos sont en eux-mêmes rassurants, rien ne vaut cependant le texte législatif, lequel doit, à mes yeux, être modifié.

Quant à la seconde annonce, elle porte sur le bilan des vingt-cinq ans de la loi Montagne, rapport que nous n'avons découvert qu'en juin. Il a suscité de notre part, et de la plupart des acteurs socio-économiques de la montagne, autant d'inquiétudes que de critiques. Sur ce sujet, là aussi, nous avons obtenu des assurances du ministre Bruno Le Maire puisqu'il nous a indiqué partager entièrement nos points de vue sur ce rapport, qu'il a lui-même qualifié de "mauvais rapport". Il nous a fait part de la nécessité de relancer une politique unitaire et coordonnée en faveur de la montagne.

Au lendemain du congrès de Bonneville, forts de ces engagements ministériels, et alors que s'annonce enfin la réunion du Conseil national de la montagne à Saint-Rémy-de-Maurienne, en Savoie, le 17 novembre, il me semble utile que les montagnards soient forces de propositions et s'inscrivent dans une dynamique propre à assurer demain l'avenir de leur territoire. »

NUMÉRO 221

SPÉCIAL 27e CONGRÈS

4 En direct du congrès

6 Paroles de ministres

9 Loi Montagne : un mauvais rapport

12 Intercommunalité : les élus veulent plus de concertation

15 Péréquation : rendre plus équitable la solidarité financière entre les territoires

18 Hydroélectricité : l'ouverture à la concurrence ne coule pas de source

22 Ecole en montagne : les élus plus que jamais mobilisés

25 Très haut débit : une urgence absolue pour la montagne

29 Autour du congrès

30 Vincent Descœur : « La montagne reste et doit rester une priorité nationale. »

A LA UNE : *Un 27e congrès de haute tenue*

Avec les participations du président de l'Assemblée nationale, de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, du Logement et des Transports, du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, du ministre chargé des Relations avec le Parlement, ainsi que du ministre chargé des Collectivités territoriales, le 27e congrès de l'Association qui s'est déroulé du 6 au 8 octobre à Bonneville en Haute-Savoie fait figure de grand cru.

Photo : Christophe Gerdil

Vincent Descœur,
président de l'ANEM :

« Les montagnards ont su se faire entendre »

Le président Vincent Descœur, député du Cantal, s'est félicité de la forte mobilisation des élus des six massifs, lors du 27e congrès de l'Association. Il considère que la montagne doit rester une priorité nationale et que c'est aux montagnards eux-mêmes qu'il revient de l'exiger. Quatre ministres du gouvernement y ont fait des annonces fortes, à quelques semaines d'un prochain Conseil national de la montagne.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne,
7, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26

Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel

Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra

Reportage photos
Christophe Gerdil

Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)

Communication
Olivier Lamoureux

Dessins
Dom

Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé,
75018 Paris.

N° de commission paritaire
0114G84199

ISSN
0296-7987

Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 10 650 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2011

BERNARD ACCOYER

Député de Haute-Savoie et président de l'Assemblée nationale

« Le combat de la montagne, c'est le combat de l'homme, mais c'est aussi le combat de la France. »

CHRISTIAN MONTEIL

Président du conseil général de Haute-Savoie

« La montagne française ne peut pas être traitée tout à fait comme le reste du territoire. Elle est une exception, mais elle est aussi exceptionnelle. Tâchons de conserver cette chance qui est aussi une chance pour la France. »

Bernard Accoyer : « Nous voulons l'égalité. »

« Ici, s'est enflammé le président de l'Assemblée nationale, c'est ce qu'il y a de plus emblématique quand on décrit le paysage de la France dans le monde. Ce sont, avec le massif alpin, les six massifs montagneux que l'ANEM a l'habitude de célébrer. L'ANEM, vingt-sept ans de combat, vingt-sept ans d'action, vingt-sept ans de consensus, vingt-sept ans de dépassement des attitudes partisanes, pour une cause que nous partageons et dont on ne mesure pas assez l'importance dans l'identité nationale et dans la puissance et le rayonnement de la France.

En vingt-sept ans, le regard que l'opinion publique porte sur la montagne a changé. On voudrait nous sanctuariser, on voudrait que rien ne change dans nos territoires. Que nous devenions une sorte d'écomusée. Eh bien non ! Nous, nous voulons préserver nos territoires, les protéger, mais nous voulons et nous devons, pour nous, pour nos collectivités, et pour la collectivité nationale, avoir des conditions de développement économique et de vie qui soient tout simplement celles que doit respecter le deuxième principe de la République : égalité. Il faut faire reconnaître une spécificité montagne. Il faut aussi que nous garantissions l'accès aux nouvelles technologies et en particulier au très haut débit.

Je voudrais aussi évoquer l'une de mes marottes, la méthanisation. Dans les territoires de montagne, c'est le meilleur moyen d'offrir à nos exploitations agricoles une diversification et un supplément de compétitivité. »

Christian Monteil : « Nous devons consolider l'identité de nos massifs. »

Le président du conseil général de Haute-Savoie l'assure : « Parler aujourd'hui de la montagne de façon générique n'est plus totalement pertinent. Nous devons parler de nos montagnes, tant la géographie, l'économie et la sociologie de nos massifs sont aujourd'hui diverses. Nous savons tous que cette diversité est une immense richesse. Nous devons donc consolider l'identité de nos massifs.

La candidature d'Annecy aux Jeux olympiques de 2018 était faite pour donner à notre Savoie, aux massifs alpins et à la France une nouvelle chance de réfléchir à ce que sera la montagne du XXIe siècle. Annecy n'a pas été retenue mais nous sommes en train de relancer cette réflexion. Comment travailler ici ? Comment vivre ici ? Comment se loger ici ? Comment se déplacer ? »

LES CHIFFRES

27

Les 6 et 7 octobre, l'ANEM a tenu son 27e congrès

4

Le nombre de ministres qui ont participé aux travaux du congrès : Nathalie Kosciusko-Morizet, Bruno Le Maire, Philippe Richert, Patrick Ollier

528

Le nombre de participants inscrits au congrès de Bonneville

4000

42

12

Respectivement le nombre de communes, de départements et de Régions qui sont membres de l'ANEM

UNE GRANDE MOBILISATION

Avec plus de cinq cents inscrits, le congrès de Bonneville a connu une forte affluence. L'actualité et le calendrier politiques y étaient certainement pour une bonne part : bouclage des cartes intercommunales dans les départements, déploiement résistible du très haut débit, renouvellement délicat des concessions hydroélectriques, fermetures de classes en nombre, ou encore perspectives de réforme des mécanismes de la péréquation entre collectivités, autant de questions graves figurant au programme de ces deux journées de débat et sur lesquelles les élus attendent des réponses avec inquiétude. Ces attentes n'auront pas été vaines, du fait des déclarations de l'un ou l'autre des quatre ministres venus s'exprimer devant les congressistes, même si leurs annonces allaient parfois au-delà des sujets programmés, telles que la désapprobation du rapport sur le bilan de la loi Montagne ou la perspective d'autoriser de façon permanente le tir de défense contre le loup sur certains territoires.

MARTIAL SADDIER

Député-maire de Bonneville et président de la commission permanente du Conseil national de la montagne

« Je ne résiste pas à l'envie de partager avec vous une citation de l'alpiniste Gaston Rebuffat : "Les montagnes ne vivent que de l'amour des hommes. Là où les habitations, puis les arbres, puis l'herbe s'épuisent, naît le royaume stérile, sauvage, minéral. Cependant, dans sa pauvreté extrême, dans sa nudité totale, il dispense une richesse qui n'a pas de prix : le bonheur que l'on découvre dans les yeux de ceux qui le fréquentent." »

Martial Saddier : « Nous réfutons toute approche pleine de bonnes intentions. »

L'ancien président de l'ANEM (de 2006 à 2008), député-maire de Bonneville et actuel président de la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM), l'affirme avec force : « Notre combat pour faire reconnaître la spécificité de la montagne est permanent et chaque jour plus difficile. Nous ne devons et ne pouvons accepter ce vent d'uniformité qui semble vouloir s'imposer aujourd'hui dans la gestion de nos territoires.

De même, on ne peut davantage supporter une surréglementation quand il est question de la montagne. Tout cela illustre parfaitement une conception, pour ne pas dire une gestion de nos territoires qui révèle quelquefois une méconnaissance profonde de notre histoire et de notre mémoire.

Nous réfutons toute approche pleine de bonnes intentions de la part de nos interlocuteurs et qui aboutit à une sanctuarisation, sous couvert de protection de l'environnement, de biodiversité, voire de sécurité, qui pourrait à terme paralyser complètement la vie en montagne. »

JEAN-JACK QUEYRANNE

Président de la Région Rhône-Alpes

« La montagne constitue un enjeu du XXIe siècle dont l'identité doit être réaffirmée. »

Jean-Jack Queyranne : « Quatre enjeux majeurs pour la montagne. »

« Il y a près de vingt-cinq ans était adoptée la loi Montagne qui a été un texte fondateur et innovant dans une logique de différenciation territoriale. Louis Besson, ancien ministre et maire de Chambéry, avait tracé la voie d'une politique de la montagne. Nous avons aujourd'hui à prendre en compte les questions de développement, a enchaîné le président de la Région Rhône-Alpes.

Le premier enjeu concerne l'accessibilité. Dans notre Région, 85 % des déplacements liés aux vacances se font en véhicule particulier. Il faut développer d'autres modes de transport pour ne pas risquer l'engorgement et la pollution.

Le deuxième enjeu est celui de l'énergie, l'évolution de notre "mix" énergétique, avec la question de la réduction de la consommation et de l'utilisation des ressources existantes : la filière bois, l'hydroélectricité.

Le troisième enjeu vise la construction d'un projet de vie qui fera que des jeunes s'installent, restent, créent des entreprises.

Quand au quatrième enjeu, il porte sur l'urgence climatique. Le pari de la montagne pour ce XXIe siècle est donc bien d'être à la croisée des chemins. »

BRUNO LE MAIRE

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

« Avoir une forêt qui couvre le tiers du territoire français, avoir une forêt qui pour les territoires de montagne est un atout considérable, avoir des dizaines de milliers d'emplois dans cette filière bois dans les zones de montagne comme dans les autres zones en France ; et de l'autre côté avoir cinq ou six milliards d'euros chaque année de déficit commercial sur la filière bois, c'est que nous n'avons pas su tirer parti de nos atouts. »

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

« La montagne est le lieu par excellence de mise en œuvre du développement durable. »

Bruno Le Maire : « Je défends la voie d'une agriculture dans tous les territoires français, sans exception. »

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire a assuré les congressistes de son plein engagement en faveur de l'agriculture de montagne.

« Nous maintiendrons l'agriculture dans la montagne si nous en faisons tous le choix : les élus, les citoyens, les Etats européens, la Commission européenne. Je défends une vision de l'agriculture française. C'est la voie du maintien d'une agriculture dans tous les territoires français sans exception. C'est le maintien d'une agriculture diversifiée. C'est le maintien d'une agriculture attachée à la réalité et aux caractéristiques propres des territoires. C'est une agriculture qui n'est pas simplement la production d'un produit standardisé au prix le plus bas, mais qui est liée à une qualité particulière des produits. Je dirai même à une qualité particulière des hommes et des femmes qui réalisent ces produits, à leurs traditions, à leur culture, à leur savoir-faire ancestral.

J'ai mis en place des mesures structurelles : la taxe sur la consommation du foncier agricole, enjeu essentiel pour le maintien de l'agriculture de montagne, car les terres agricoles diminuent à un rythme excessif en France. Même logique pour le décret sur les circuits courts de commercialisation. Il consiste à dire que les collectivités locales doivent avoir le droit de choisir un produit local pour leur cantine scolaire et pour la restauration collective, plutôt qu'un produit qui aurait parcouru 2 000 ou 3 000 km mais qui serait moins cher. Le prix ne doit pas être le seul critère. C'est du reste la première fois que la Commission européenne a accepté de modifier le droit à la concurrence pour valoriser les circuits courts.

En outre, le plan pluriannuel régional de développement forestier doit permettre de cibler les aides sur les massifs prioritaires. Le Conseil national de la montagne a d'ailleurs proposé l'instauration d'une aide à la mobilisation du bois en montagne. Je souhaite que l'on étudie cette possibilité. Nous devons repartir à la conquête de la filière bois dans la montagne. Il n'est pas question que nous laissions cet atout économique de côté.

Je tiens enfin à vous confirmer que nous maintiendrons un taux réduit des frais de garderie pour les zones de montagne, de façon à ne pas grever davantage les finances de leurs communes. »

L'ANEM DEMANDE

LA FRANCE DOIT DÉFENDRE À BRUXELLES L'EXEMPLARITÉ DE SON AGRICULTURE DE MONTAGNE

En marge de la rencontre du ministre avec une délégation du bureau de l'ANEM et des représentants agricoles montagnards* (voir page ci-contre), *le 27e congrès a adopté une motion sur la place de la montagne dans l'avenir de la PAC.

L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'Etat

1 - de défendre une PAC 2014-2020 qui :

- confirme la poursuite d'un rééquilibrage global des aides agricoles du premier pilier, grâce à l'harmonisation dans des délais réalistes du paiement de base à l'hectare ;
- tient compte pour l'attribution du paiement de base à l'hectare des superficies dévolues à l'élevage extensif, en recourant à la technique de la pondération ou du plafonnement des hectares éligibles ;
- maintient systématiquement pour les activités d'élevage la possibilité de paiements couplés à la production ;
- active, si possible au niveau national, au titre de la subsidiarité, l'aide aux zones à contraintes naturelles prévue << par le premier pilier, en modulant le montant de cette aide selon les zones, mais impérativement sous réserve que cela soit complémentaire des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) du second pilier ;
- adapte les mesures de verdissement aux systèmes herbagers.

2 - d'œuvrer pour une politique de cohésion 2014-2020 qui favorise l'émergence de projets créateurs de valeur ajoutée pour les territoires montagnards.

Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org

QUESTIONS A

Patrick Ollier, président de l'ANEM de 1996 à 1998, revient pour *PLM* sur son passé montagnard et explique son attachement indéfectible à l'Association.

« Les collectivités locales doivent avoir le droit de choisir un produit local pour leur cantine scolaire et pour la restauration collective. »

PATRICK OLLIER,

ministre chargé des Relations avec le Parlement

« Ce rapport est absurde parce qu'il dit que la loi n'a pas réussi. »

PLM : Que représente la montagne pour vous ?
Patrick Ollier : Pour moi, ce fut d'abord la découverte d'un territoire exceptionnel lorsque je suis devenu député des Hautes-Alpes en 1988 et l'année suivante maire de La Salle-les-Alpes-Serre-Chevalier. Et surtout la découverte de populations qui m'ont beaucoup touché, moi qui suis originaire du Périgord. J'ai découvert en zone de montagne des gens qui se battent pour rester au pays. J'ai retenu, dès le départ, la volonté acharnée des montagnards de vouloir vivre au pays et d'apporter une solution d'avenir à leurs enfants. Je me suis aussitôt engagé dans ce combat.
A l'époque, j'étais responsable, dans ma famille politique, de l'aménagement du territoire. J'avais battu Robert de Caumont aux élections législatives dans le Briançonnais. Il avait été le rapporteur quelques années auparavant, en 1985, de la loi Montagne et tout de suite, je lui ai tendu £la main afin qu'on travaille ensemble dans l'intérêt de la montagne. Je me suis engagé dans l'ANEM qui débutait. J'en ai été le secrétaire général en 1994, puis le président en 1996. Nous avons établi une règle très forte : des partis politiques oui ; mais un seul parti pour tous les montagnards : le parti de la montagne.
Nous avons construit un consensus montagnard qui dépasse nos idées politiques et nos combats partisans. C'est ce qui fait la force de l'ANEM. Nous en avons fait le principal groupe de pression au niveau national.
PLM : Que pensez-vous, à titre personnel, de ce rapport des inspecteurs généraux sur les vingt-cinq ans de la loi Montagne ?
P.O. : Ce rapport est absurde parce qu'il dit que la loi n'a pas réussi. Mais la loi ne réussit pas. Elle crée. Ce sont les hommes qui réussissent ou pas et, effectivement, les hommes, de droite ou de gauche, ont peut-être échoué dans certaines actions, mais les instruments que la loi Montagne a créés sont des instruments d'aménagement. Ils sont toujours aussi pertinents que dans le passé parce qu'il y a une vision nationale de la spécificité montagne. Elle doit permettre de compenser les handicaps, de rétablir les équilibres. J'ai été à l'origine de la création des zones de revitalisation rurale en 1994. Elles ont permis de sauver une grande partie des territoires de montagne. C'est un autre instrument qui a été rajouté à la loi Montagne. Au quotidien, la commission permanente du Conseil national de la montagne, dont je suis aussi à l'origine, est le complément institutionnel de l'ANEM qui, elle, est l'organisation « politique ». A partir de là, on a une association d'élus de la montagne qui défend le parti de la montagne, on a des instruments d'aménagement du territoire et on a le Conseil national de la montagne et les groupes montagne à l'Assemblée et au Sénat. Tout cela permet, depuis vingt-cinq ans, de protéger nos zones de montagne, que les gouvernements soient à gauche ou à droite.
PLM : La loi Montagne doit-elle quand même évoluer, et comment ?
P.O. : Cette loi a créé des instruments et des pratiques. Elle a reconnu des spécificités et elle a prévu de tenir compte de ces spécificités géographiques et sociologiques. Cela ne change pas. Maintenant, faut-il faire évoluer les instruments qui ont été créés ? Bien sûr, parce que rien ne doit rester figé dans le temps. Si les instruments créés se fatiguent, il faut les régénérer, les revivifier, les changer. On constate qu'ils ont été complétés par les revitalisations rurales, par la structuration du Conseil de la montagne : tout cela fonctionne bien. Il ne faut donc pas y toucher, il faut seulement renforcer leur efficacité. En revanche, au niveau du Conseil national de la montagne, j'ai senti un ronronnement. Ce n'est pas satisfaisant. Il faut retrouver du dynamisme. Cela dépend de ceux qui le prennent en main.

Une rencontre au sommet

A sa sortie de tribune, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire a reçu durant près de quarante-cinq minutes une délégation commune du bureau de l'ANEM et de représentants agricoles de tous les massifs. Cette entrevue a permis d'aborder un certain nombre de modalités de la future PAC et de rassurer les agriculteurs de montagne sur plus d'un point.

Sur l'ensemble des propositions montagne mises au point avec les élus pour la politique agricole commune (PAC) 2014-2020, quatre demandes ont été plus particulièrement évoquées devant le ministre.
La première portait sur l'octroi prioritaire des soutiens couplés (aides directes à la production) aux activités d'élevage en montagne. La deuxième concernait l'éligibilité des prairies permanentes et des prairies temporaires en montagne sèche à un paiement écologique significatif. La troisième demande visait à compléter le sous-programme montagne proposé par la Commission dans le cadre du développement rural d'actions en faveur de l'organisation des filières, de la relance du pastoralisme, de l'innovation, de l'émergence d'une dénomination « produit de montagne » et de l'exploitation de la forêt de montagne. Quant au dernier point abordé, il s'agissait de la convocation urgente du groupe agriculture de montagne du ministère, qui ne s'est pas réuni depuis plus de quatre ans, pour alimenter le processus de négociation communautaire.
Bruno Le Maire a rappelé son attachement à l'agriculture de montagne, qu'il considère tout à la fois comme créatrice d'emploi et de richesse, indispensable à la préservation des paysages et de l'environnement, et détentrice de savoir-faire de qualité essentiel à son avenir. Il s'est dit très volontariste et engagé dans l'organisation des filières, rassurant ses interlocuteurs encore dubitatifs sur leur capacité à se structurer, déclarant qu'il « en faisait son affaire », et souhaité que la filière viande puisse en bénéficier au plus vite. Il s'est montré très réceptif à la demande de réactivation du groupe agriculture de montagne, et s'est engagé à le convoquer prochainement.
Se déclarant confiant dans les atouts de l'agriculture française (qualité de l'agronomie des terres, des productions, de la génétique, des savoir-faire…), et particulièrement ceux de la montagne, le ministre a toutefois exprimé une crainte : « Nous disposons de tout pour réussir. Faisons en sorte que nous ne transformions pas l'or en plomb. »

La délégation du bureau de l'ANEM reçue par Bruno Le Maire (2e sur la droite) était composée de droite à gauche de Jean-Claude Carle, sénateur de Haute-Savoie, Vincent Descœur, président de l'Association, Pierre Hérisson, sénateur de Haute-Savoie, Jean-Marie Binetruy, député du Doubs, Jean Launay, député du Lot, Jean-Paul Amoudry, sénateur de Haute-Savoie. Gérard Ducrey (2e sur la gauche), président du SUACI Alpes-du-Nord, emmenait la délégation des organisations professionnelles agricoles.

Le ministre s'est déclaré favorable à la réactivation du groupe de travail sur l'agriculture de montagne.

Nathalie Kosciusko-Morizet : « Les tirs de défense devraient être autorisés sans autre formalité administrative. »

La ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement avait réservé aux congressistes de Bonneville l'annonce d'un prochain assouplissement pour les tirs de défense contre le loup.

« **J'**ai bien entendu l'interpellation sur les prédateurs et je ne veux pas fuir ce sujet, ni le loup, puisque c'est surtout de lui qu'il s'agit. J'ai la volonté forte de faire baisser la pression sur les élevages. Les arrêtés de prélèvement ou de tir de défense ont, pour nombre d'entre eux, été réalisés, ce qui n'était pas le cas les années précédentes où ils conservaient un caractère extrêmement virtuel. Ils ont été effectués, pour les tirs de défense, notamment parce que j'ai autorisé le tir à canon rayé et non à canon lisse. Il est vrai que tirer avec un canon lisse est plus difficile.

Cette année, sur un quota de six loups, trois d'entre eux ont été abattus par tir de prélèvement ou tir de défense ; deux loups ont été braconnés et participent donc au quota ; et deux louves sont mortes d'une manière qui fait aujourd'hui analyse et débat.

Dans un esprit de dédramatisation et de meilleure coopération, j'ai proposé au groupe "loup" de travailler ensemble sur un arrêté annuel de périmètre sur lequel les tirs de défense seraient autorisés pour les éleveurs ou par délégation à ceux qui les revendiqueront – pourvu qu'il y ait eu effarouchement et mesures de protection –, sans autre formalité administrative.

Par ailleurs, le schéma national des infrastructures de transport (SNIT), projet de janvier 2011, s'essaye à concilier des points de vue forcément divergents. Je suis consciente que le SNIT puisse paraître insuffisant à certains d'entre vous, et qu'il suscite parfois des interrogations. Mais je vous demande de considérer qu'il s'agit d'un travail de compromis entre toutes les exigences.

Il faut à la fois développer et moderniser un réseau dans un contexte de contrainte financière. Et ce n'est pas parce que des projets ne seraient pas dans le schéma qu'ils ne seront pas inscrits au programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) et qu'ils ne seront pas réalisés. »

Nathalie Kosciusko-Morizet s'est également exprimée sur la réforme territoriale et l'hydroélectricité *(voir en page 21)*.

« J'ai bien entendu l'interpellation sur les prédateurs et je ne veux pas fuir ce sujet. »

DR

Manifestation contre le loup à Thônes (Haute-Savoie).

« Il faut à la fois développer et moderniser notre réseau de transport. »

L'ANEM DEMANDE

POUR UNE RÉGULATION ASSUMÉE ET EFFICACE DU LOUP

Le loup s'étant invité dans l'actualité du congrès au travers des propos tenus par la ministre de l'Ecologie, une des motions adoptée à Bonneville a été consacrée au prédateur.

L'Association nationale des élus de la montagne, dans le cadre de son 27e congrès, demande :

- que la viabilité atteinte par la population de loups soit considérée à sa juste valeur pour retirer le loup de l'annexe de la convention de Berne listant les espèces menacées d'extinction ;
- que le nombre global d'enlèvements accordés chaque année soit majoré et que soient exploitées de façon plus réaliste les marges établies de reproduction de l'espèce *canis lupus ;*
- que des tirs de défense puissent continuer à être accordés pour la protection des troupeaux indépendamment des possibilités d'enlèvement légales restantes ;
- que la priorité soit clairement redonnée au maintien de l'élevage sur la présence de grands prédateurs (qu'il s'agisse de loup, d'ours ou de lynx) et à l'ensauvagement des massifs.

Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org

Loi Montagne : un mauvais rapport

Le 3 novembre 2009, François Fillon annonçait devant les membres du Conseil national de la montagne (CNM) son intention de lancer un bilan de la loi Montagne, qui encadre notamment l'aménagement, l'urbanisme et la protection des massifs français. Vingt-cinq ans après sa publication, le Premier ministre souhaitait disposer d'un diagnostic sur sa mise en œuvre et la réussite de ses objectifs. La mission a été confiée à cinq corps d'inspection de l'Administration qui ont remis leur rapport en octobre 2010, et en ont fait une présentation à la commission permanente du CNM le 1er juin. Leurs conclusions ont soulevé un tollé parmi les élus de la montagne. Figurent en premier deux constats sur lesquels ils s'appuient pour fonder leurs propositions : « Le quotidien des massifs ne relève pas de la mythique loi Montagne » et « Il n'existe pas une, mais des montagnes ». A Bonneville, ce rapport était dans tous les esprits et les ministres présents l'ont évoqué. Après que le président de l'ANEM, Vincent Descœur, eût réaffirmé qu'« il n'est pas admissible de nier l'identité de la montagne et le fait montagnard », Bruno Le Maire, ministre de l'Aménagement du territoire, a asséné que « ce rapport est un mauvais rapport ». Il a décidé de réunir le Conseil national de la montagne ce 17 novembre.

REPÈRES

L'ESPRIT ET LA LETTRE DE LA LOI MONTAGNE

« La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. L'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation. »
(article 1 de la loi Montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne).

- La loi Montagne a été adoptée à l'unanimité. Sans exemple comparable en Europe, elle constitue l'aboutissement d'une réflexion sur les régions de montagne et leur devenir : il s'agit de concevoir un projet de territoire et de développement équilibré pour la montagne.
- La loi Montagne marque une étape importante et novatrice dans le traitement politique et juridique des espaces géographiques de montagne.
- Avec la loi Montagne, les territoires de montagne deviennent des espaces de projet : celui de l'autodéveloppement.
- La loi Montagne a pour finalité « de permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions.

La loi Montagne au cœur des débats

Le bilan d'évaluation de la loi Montagne commandé par le Premier ministre, François Fillon, était dans toutes les têtes, lourd, brûlant même. A l'ouverture du congrès de Bonneville, le parti de la montagne se montrait extrêmement inquiet. En accueillant le ministre chargé de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire, le président de l'ANEM, Vincent Descœur, a affirmé qu'il n'est pas admissible de nier l'identité de la montagne et le fait montagnard.

Le président de l'Association n'est pas homme de conflit mais de conviction. D'entrée, il n'a pas mâché ses mots : « Le rapport d'évaluation qui a été commandé par le Premier ministre et confié à des inspecteurs généraux ne nous a pas laissés indifférents, c'est le moins qu'on puisse dire », a-t-il déclaré. Avant de clarifier aussitôt son propos : « Les élus de la montagne ne partagent ni le constat qui est fait, ni les conclusions qu'ils jugent irrecevables et en totale contradiction avec l'esprit de la loi. S'appuyant sur un diagnostic erroné qui ne reflète pas la réalité de la montagne, ce rapport apparaît comme le résultat d'une approche que je vais qualifier de technocratique, qui traduit une méconnaissance profonde de notre quotidien », a précisé Vincent Descœur. Lequel dénonce l'idée selon laquelle il n'y aurait pas une, mais des montagnes.

« La conception qui voudrait que la dilution des dispositions de la loi Montagne dans le droit commun rende inutile sa modification est tout aussi inacceptable pour les élus de la montagne, a encore estimé le président. Elle porte en elle les germes d'une banalisation de la montagne et d'une dilution de ce qui a fait la force de la loi Montagne, c'est-à-dire la spécificité de ses territoires, dans un concept plus large qui serait celui de la ruralité. A n'en pas douter ce serait remettre en cause sa spécificité. Dans le même esprit, a-t-il ajouté, oser parmi les perspectives envisagées, le désengagement de l'Etat, sous couvert de la refondation du pacte de la nation avec ses montagnes, n'est pas davantage acceptable. »

L'humour du président s'est fait grinçant : « Nous nous inquiétons de savoir si les inspecteurs généraux ont pris de l'altitude pour écrire ce rapport, de la hauteur sûrement pas. » Il relève que le Conseil national de la montagne n'a pas été assez sollicité et affirme que l'ANEM réfute l'hypothèse que les élus auraient peut-être une responsabilité dans le dynamisme limité des applications de la loi Montagne.

Vincent Descœur a demandé au ministre des apaisements et la réunion du Conseil national de la montagne afin qu'il se saisisse de ce rapport et qu'il puisse proposer très vite de nouvelles perspectives de nature à assurer une deuxième vie à cette loi Montagne.

> Vincent Descœur : « Il faut proposer très vite de nouvelles perspectives pour assurer une deuxième vie à la loi Montagne. »

Il a rappelé alors un certain nombre de propositions de l'Association. Parmi elles, la relance de la politique de la montagne, le renforcement des prérogatives et des moyens des institutions représentatives, au premier rang desquelles le Conseil national de la montagne, l'identification d'un ministère en charge de cette politique, la rédaction d'un code de la montagne, et que certaines contraintes environnementales soient prises en compte dans les dotations de l'Etat. « Nous avons l'ambition que ces propositions soient la feuille de route pour ce gouvernement et pour les prochains », a conclu le président de l'ANEM.

EXTRAITS DU DISCOURS DE **BRUNO LE MAIRE,**

ministre chargé de l'Aménagement du territoire

Bruno Le Maire a promis aux élus de la montagne que l'Etat sera toujours à leur côté pour maintenir la qualité et la vérité de la montagne française. Le ministre réunira le Conseil national de la montagne le 17 novembre. Principaux extraits de son discours, le 7 octobre à Bonneville:

« Ce rapport, je le dis comme je le pense, est un mauvais rapport. »

« Je connais parfaitement vos inquiétudes concernant le bilan de la loi Montagne. Patrick Ollier, qui est au gouvernement avec moi, sait que je travaille avec le plus grand sérieux possible. Donc, avant de venir, j'ai lu ce bilan de la loi Montagne. J'ai regardé attentivement celle-ci, qui date maintenant de vingt-cinq ans. J'ai regardé le rapport. Je l'ai lu. Il y a en matière administrative, et en matière législative des bons et des mauvais rapports. Ce rapport, je le dis comme je le pense, est un mauvais rapport. Il ne correspond pas à nos attentes en faveur de la montagne. Je dis bien nos attentes, pas spécialement les attentes des élus de la montagne. Je suis élu en Haute-Normandie, une région absolument magnifique, mais qui n'a comme seul défaut que d'être assez peu montagneuse. Mais il n'empêche que j'ai un attachement, comme n'importe quel citoyen français, à la défense de la montagne. Et lorsque je vois que ce rapport commence par mettre en avant des notions de ruralité, à essayer de nous expliquer que l'on peut confondre la ruralité normande avec la ruralité savoyarde par exemple, ou la ruralité pyrénéenne, je me dis que tout cela n'a pas de sens. Ce sont des réalités et des économies différentes. Et il n'est pas question de diluer l'identité de la montagne dans une notion beaucoup plus vaste de ruralité.

J'ai vu aussi la manière de mettre en avant les idées de massifs. Bien sûr que les massifs correspondent à une réalité géographique, à une réalité économique, peut-être même d'ailleurs à une réalité sociale ou identitaire.

Il faut en tenir compte mais le message principal que je veux faire passer ici est qu'il y a une seule montagne, qu'il y a une solidarité de la montagne, qu'il y a un fait de la montagne, qu'il y a une vérité de la montagne et cela doit être défendu. Alors nous devons tous regarder ce qui n'a pas fonctionné pour relancer cette loi Montagne. Relancer aussi les instruments qui ont été créés. Je pense, en particulier, au Conseil national de la montagne (CNM), dont je reconnais bien volontiers en y prenant toute ma responsabilité, qu'il n'a pas fonctionné comme il aurait dû le faire.

Par conséquent, je vous l'annonce à la demande du Premier ministre: je réunirai le CNM le 17 novembre pour nous permettre de discuter dans le détail du bilan de la loi Montagne, en associant tous les élus concernés et en essayant de mettre en place un calendrier de réunions beaucoup plus régulier que ce qui existait auparavant. C'est ce qui nous permettra de relancer une politique unitaire, une politique coordonnée en faveur de la montagne.

Je suis de tout cœur avec vous. Nous ferons reconnaître encore davantage la singularité de la montagne. L'Etat sera à vos côtés pour maintenir la qualité et la vérité de cette montagne française. »

L'ANEM DEMANDE

APPROFONDIR DE FAÇON CONCERTÉE LE BILAN DES 25 ANS DE LA LOI MONTAGNE

L'Association nationale des élus de la montagne, dans le cadre de son 27e congrès, demande:

- que le Conseil national de la montagne (CNM) se réunisse au plus vite et soit saisi du rapport sur le bilan de la loi du 9 janvier 1985;
- que la commission permanente du CNM soit chargée par le Premier ministre de poursuivre les investigations qui permettront, d'une part, de faire un diagnostic pertinent et des recommandations adéquates et, d'autre part, d'aboutir dans les meilleurs délais à la rédaction d'un projet de loi modificatif spécialement dédié à la montagne, coproduit avec les élus, qui répondrait de façon adaptée aux attentes et aux enjeux que connaissent les populations et les acteurs socioprofessionnels de leurs territoires;
- que l'ensemble des mesures engagées donne un nouveau souffle pour relancer la politique nationale de la montagne.

Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org

Les grandes lignes du rapport rejeté par le ministre

Présenté à la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) le 1er juin, le rapport a suscité de nombreuses critiques.

Bruno Le Maire ne partage pas le constat selon lequel l'ambition initiale de la loi Montagne « s'est rapidement essoufflée et que le quotidien des massifs lui échappe désormais largement », du fait selon les auteurs, de l'ambiguïté liée à l'octroi de compétences sans véritables moyens, ou au fait que les acteurs visés ne se sont pas pris en main.

Pointant ensuite de fortes disparités d'un massif à l'autre, notamment faute d'appropriation de l'intercommunalité, les rapporteurs dénoncent « une absence générale de solidarité entre et même au sein des massifs ». Ils en arrivent à conclure que « progressivement, les dispositions de cette loi se sont diluées dans le droit commun au point de rendre "inutile" sa modification ». Autant d'assertions irrecevables pour les élus de la montagne.

Considérant que « le quotidien des massifs ne relève pas de la mythique loi Montagne » et qu'« il n'existe pas une, mais des montagnes », les rapporteurs proposent de choisir entre trois scénarios pour l'avenir de la politique de la montagne: la confirmation de la politique actuelle centralisée par l'Etat et s'appuyant sur les comités de massif, une montée en puissance des comités de massif recourant aux solidarités locales, l'Etat n'intervenant plus qu'à la marge, ou bien le transfert total aux Régions de la compétence montagne. L'intention à peine voilée, et redoutée par les élus, d'un désengagement de l'Etat dans la présentation de ces scénarios reste sans doute parmi les nombreuses lacunes ou les incohérences du rapport, le motif de rejet le plus radical.

Des constats irrecevables pour les élus de la montagne.

Intercommunalité : les élus veulent plus de concertation

L'ANEM a toujours vu, dans la coopération intercommunale et dans l'intercommunalité de projet, de formidables outils de développement des territoires de montagne. Les projets de schémas départementaux ont pourtant suscité des interrogations, de l'incompréhension et, bien au-delà, le mécontentement des élus de montagne qui, souvent, n'ont pas retrouvé l'esprit de la loi dans les propositions qui leur étaient faites. La réforme les rend soucieux à plus d'un titre. Ils sont notamment très attentifs au respect de l'exception montagne qui permet de déroger au seuil minimal de 5000 habitants pour créer, fusionner ou étendre une intercommunalité. Et ils sont convaincus de la nécessaire concertation pour une intercommunalité de projet. Or, de nombreux adhérents ont saisi l'Association à propos de projets de schémas départementaux de la coopération intercommunale arrêtés par des préfets, qui s'affranchissent de l'exception montagne, et à propos du calendrier très resserré qui, dans les textes, impose leur adoption avant le 31 décembre. Au congrès de l'ANEM, le ministre chargé des Collectivités territoriales, Philippe Richert, a assuré les élus de la montagne qu'il ne s'agit pas d'une date butoir.

REPÈRES

LES GRANDES AVANCÉES APPORTÉES PAR L'ACTION DE L'ANEM

- Pas de seuil minimum de 5000 habitants pour créer une intercommunalité en montagne alors que c'est la norme sur le reste du territoire.
- Consultation du comité de massif pour avis en cas de rattachement d'une commune à un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) contre son gré.
- Représentation proportionnelle des communes et des EPCI de montagne dans la commission départementale de la coopération intercommunale dans les quarante-huit départements dont le territoire comprend des zones de montagne.
- Participation minimale d'une collectivité maître d'ouvrage au financement fixé à 20 % pour les communes de moins de 3500 habitants et les intercommunalités de moins de 50000 habitants.
- Possibilité de cumuler des financements du département et de la Région pour les communes de moins de 3500 habitants et les intercommunalités de moins de 50000 habitants, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

De g. à dr. : Jean-Félix Aquaviva, maire de Lozzi (Corse-du-Sud), Christine Brémond, juriste et spécialiste en finances locales à Mairie-Conseils (groupe Caisse des dépôts), Thierry Repentin, sénateur de la Savoie, Martial Saddier, député-maire de Bonneville, Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées et secrétaire générale de l'ANEM, Christian Chito, président de la communauté de communes du pays de Marcillat (Allier), Pascal Beaumard, conseiller en communication, animateur du débat.

Philippe Richert était manifestement venu pour déminer le terrain. En quelques phrases, l'essentiel était dit. « S'il y a des situations où le contexte local départemental fait que le schéma départemental ne peut être adopté pour le 31 décembre, il sera possible de déroger à cette date afin de se donner plus de temps. Nous avons décidé de prendre le temps de la concertation », a assuré le ministre.

Les élus réclament un délai supplémentaire pour achever dans les meilleures conditions le volet de la réforme territoriale.

Etaient-ce les conséquences de l'été indien ou du changement de majorité au Sénat quelques jours plus tôt ? La perspective de l'élection présidentielle ou une volonté retrouvée de rassemblement et de dialogue avec les élus ? « Je crois qu'aujourd'hui il faut du temps pour s'assurer de construire une intercommunalité de projet qui soit consentie et en aucun cas vécue comme subie », avait préconisé un peu plus tôt le président de l'ANEM, Vincent Descœur. Il n'empêche.

A l'évidence, les membres du parti de la montagne ne s'attendaient pas à entendre, quelques minutes après, les préoccupations du ministre des Collectivités locales rejoindre officiellement les leurs. L'exercice était difficile, et Philippe Richert a évoqué la décentralisation en 1982 : « Près de trente ans plus tard il était nécessaire qu'on se retrouve pour se dire quelles sont les nouvelles organisations dont nous avons besoin. » La secrétaire générale de l'Association, Chantal Robin-Rodrigo n'a pas dit autre chose en déclarant au cours de la table ronde du lendemain *(lire en page suivante)* : « Les élus de la montagne ont toujours été favorables à l'intercommunalité. Ils ont même été souvent précurseurs en la matière. Mais il s'agissait d'une intercommunalité réfléchie, consentie, avec un dialogue avec les élus et sur un véritable bassin de vie. Cette loi nous amène à une approche encore plus importante et nous n'y sommes pas défavorables. Il faut cependant que l'ensemble des élus concernés sur ce territoire ne soient pas simplement soumis à l'autorité du préfet et puissent avoir leur mot à dire. »

Philippe Richert : « Nous avons décidé de prendre le temps de la concertation. »

Loi nécessaire donc, et Philippe Richert en déroule l'histoire : « Le schéma départemental doit être arrêté pour le 31 décembre. Ensuite il devra être mis en œuvre au 1er juin 2013. Concrètement, imaginons que, dans un département, le schéma soit adopté par la commission qui doit donner son avis. Eh bien, pour qu'il s'applique, si l'on fait de nouveaux regroupements, les communes seront consultées, les intercommunalités concernées le seront aussi. Autrement dit, on ne part pas de l'idée qu'à partir du moment où le schéma est arrêté, cela s'applique. Ce qui veut dire que les communes et les intercommunalités conservent leurs prérogatives. Une fois le schéma arrêté, il y aura un passage entre le 31 décembre de cette année et le 1er juin 2013, où nous regarderons si les élus sont d'accord ou pas. Et la mise en œuvre du schéma nécessitera que les élus le soient. Je le répète : s'il y a des situations où le contexte local départemental fait que ce schéma ne peut être adopté pour le 31 décembre, il sera possible de déroger à cette date pour prendre plus de temps. »

Chantal Robin-Rodrigo a promis que l'ANEM resterait particulièrement attentive aux promesses du ministre *(lire l'éditorial de la secrétaire générale de l'Association en page 3)*.

ILS ONT DIT

JEAN PICCHIONI

Vice-président de la communauté de communes du pays du Grésivaudan

« Nous avons devancé la réforme territoriale. En 2009, avec le député de l'Isère, François Brottes, nous avons créé la communauté de communes du Grésivaudan, 47 communes, 100 000 habitants. On pouvait se demander : "Qu'est-ce qu'on va faire avec ce gros machin ?" Avec le recul nous commençons à évaluer les choses. En réunissant six communautés et un syndicat qui avaient leur histoire, qui avaient leurs compétences, il a fallu faire le tri au niveau de celles-ci. Mais je peux dire qu'à ce jour le bilan est plutôt positif. Pour le moment, nous nous sommes accommodés puisque c'est nous-mêmes qui avons établi nos règles. L'inquiétude, c'est l'élection du conseiller communautaire, et d'une manière générale, tout ce qui touche à la gouvernance. »

JEAN MILESI

Vice-président du conseil général de l'Aveyron

« La sécurité juridique du processus ne peut être recherchée que dans notre Constitution qui organise la libre administration des collectivités locales et qui précise par ailleurs qu'aucune collectivité ne doit exercer de tutelle sur une autre. J'ai été profondément choqué par le rythme effréné d'élaboration des cartes intercommunales et qu'il est prévu que l'Etat ait le dernier mot. Je ne peux pas accepter que dans une réforme territoriale dont nous sommes à la fois les acteurs et ensuite les éléments essentiels, ce ne soit pas le territoire qui l'emporte en dernier ressort. Laissons faire la sagesse des élus de terrain et nous arriverons à doter le paysage communautaire de la France de l'image que nous souhaitons lui donner. »

Les élus sont favorables à l'intercommunalité mais à la bonne échelle

Les élus de la montagne ont entendu le ministre des Collectivités locales, Philippe Richert, essayer de dissiper leurs inquiétudes en annonçant plusieurs concessions. Ils en ont pris acte mais cela n'a pas suffi à les rassurer totalement.

C'est la secrétaire générale de l'Association qui a exposé les inquiétudes de tous dès l'ouverture de la table ronde sur la réforme territoriale : « Nous sommes favorables à l'intercommunalité mais nous avons encore beaucoup d'interrogations, avouait Chantal Robin-Rodrigo. Les propos de Philippe Richert, qui a notamment affirmé qu'il n'existait plus de date butoir, paraissaient à beaucoup un peu trop beaux pour être tout à fait crédibles. « Il faut s'assurer que la date du 31 décembre n'est plus une date couperet, a prudemment souligné en préambule le sénateur de Savoie, Thierry Repentin. A ma connaissance, la loi ne le permet pas. »

Chantal Robin-Rodrigo : « Nous sommes favorables à l'intercommunalité mais nous avons encore beaucoup d'interrogations. »

Renée Nicoux, sénatrice de la Creuse, a aussitôt renchéri : « Nous sommes nombreux à partager les mêmes inquiétudes. En tant que rapporteur de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Creuse, je peux dire que la nouvelle intercommunalité qui nous est proposée l'est au pas de charge.
La différence avec la création de communautés de communes précédentes, c'est qu'il y avait un choix de projets, de territoires, et de bassins de vie entre les communes alors qu'actuellement on nous demande de faire des choix géographiques en ignorant tout des compétences exercées et des conséquences fiscales pour les futurs regroupements. »
Jean-Félix Aquaviva, maire de Lozzi, en Haute-Corse, souhaite lui aussi ne plus être « confronté à cette marche forcée. Les élus se trouvent devant une situation de fait où l'intercommunalité doit répondre à un besoin d'équipements et à un besoin de développement et de dynamique. Or, on ne peut pas faire rentrer deux litres d'eau dans une bouteille d'un litre. »
De son côté, Christine Brémond, juriste et spécialiste en finances locales à Mairie-Conseils, a rappelé que « la marche forcée en France, ça n'a jamais marché ». A preuve, la loi sur les fusions en 1971 qui avait été fortement contestée par les élus, ce qui avait abouti à très peu de fusions. « Parce qu'on n'additionne pas les compétences, on les harmonise, on apprend à se connaître. Tout cela nécessite discussions et négociations entre les élus des collectivités qui fusionnent », a-t-elle poursuivi.

Nombre d'élus ont le sentiment que l'Etat revient à un réflexe de centralisation.

Autre attention portée par Renée Nicoux et de nombreux autres élus : « Quid des dotations de fonctionnement puisque nous avons un pot commun et qu'adviendra-t-il des autres communautés qui n'auront donc pas droit au bonus prévu ? interrogeait-elle. Je crains qu'elles soient soumises au pain sec et à l'eau. » Martial Saddier, qui s'exprimait au nom du président de l'Association des maires de France, Jacques Pélissard, a rappelé que les différentes associations d'élus ont fait passer soixante amendements sur le texte. Il n'empêche que nombre d'élus ont le sentiment qu'en situation de crise économique générale, l'Etat revient à un réflexe de centralisation dans la méthodologie et dans le discours et que tout cela vire à un rapport de force plutôt qu'à un vrai partenariat.

L'ANEM DEMANDE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE POUR UNE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJET FONDÉE SUR LA CONCERTATION ET LE RESPECT DE LA LOI

L'Association nationale des élus de la montagne, dans le cadre de son 27e congrès :
prend acte avec satisfaction, conformément à sa demande, de l'annonce faite par Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales, devant les congressistes, que « la date du 31 décembre n'est pas une échéance couperet. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ne sera mis en œuvre qu'avec l'accord des élus »,
et demande :

- la confirmation législative de pouvoir déroger à la date butoir du 31 décembre pour adopter les SDCI ;
- le respect de la loi accordant un dispositif dérogatoire aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 5 000 habitants situés en zone de montagne pour tenir compte de la réalité des territoires, le dispositif n'excluant pas d'évoluer vers une réforme de l'intercommunalité cohérente tournée vers la création, la fusion ou l'extension d'EPCI sur un même bassin de vie, de service et d'emploi, c'est-à-dire une intercommunalité de projet ;
- le respect par les préfets de l'avis exprimé par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) au moment de l'adoption définitive du schéma départemental ;
- la transmission de simulations sur les conséquences induites par les nouveaux périmètres intercommunaux et la suppression de syndicats en matière financière et patrimoniale, laquelle donnerait plus de visibilité aux élus, ainsi qu'aux personnels.

Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org

Péréquation : rendre plus équitable la solidarité financière entre les territoires

Alors que la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la cotisation économique territoriale, l'Etat a gelé ses dotations pour trois ans. Parallèlement, il accentue la péréquation verticale sans abondement supplémentaire, ce qui revient à la financer avec le produit de l'écrêtement des dotations existantes, variables d'ajustement en période d'argent rare. La réforme territoriale risque également de peser lourdement sur l'équilibre des finances locales, à l'image de l'intercommunalité dont la dotation va augmenter mécaniquement au détriment de celles attribuées aux communes. Devant cette menace, les élus de la montagne estiment que la réforme territoriale, menée en parallèle avec la réforme fiscale, ne peut se concevoir sans la présentation de l'impact fiscal et financier des propositions, ce qui n'a pas été vraiment le cas jusqu'à présent. A leurs yeux, l'évolution de la carte intercommunale aura des conséquences lourdes sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, dont les dotations, forfaitaire et de péréquation, risquent d'être diminuées à due concurrence par l'expansion des dotations d'intercommunalité. La péréquation horizontale des ressources pourra-t-elle résoudre toutes les situations d'iniquité entre les territoires ? Et Le regroupement de collectivités pauvres sera-t-il en mesure d'apporter toutes les solutions ?

REPÈRES

PÉRÉQUATION VERTICALE ET PÉRÉQUATION HORIZONTALE

La taxe professionnelle ayant été supprimée en 2010, de nouvelles ressources ont été créées au profit des collectivités territoriales.
La taxe professionnelle a été remplacée principalement par la cotisation économique territoriale (CET), composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE), d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ainsi que par un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en complément.
La réforme fiscale et la situation des finances publiques locales, ainsi que le gel des dotations aux collectivités pour trois ans, ont stimulé la réflexion sur les dispositifs de péréquation.
La péréquation verticale est assurée par les dotations issues du budget de l'Etat, tandis que la péréquation horizontale correspond à une redistribution d'une partie des richesses des collectivités les plus riches aux plus pauvres.
La loi de finances pour 2011 a renforcé la péréquation horizontale avec trois mécanismes qui se mettent progressivement en place :

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) mis en œuvre en 2011 pour les départements ;
- le fonds de péréquation du bloc intercommunal et communal (FPIC), qui sera progressivement effectif à partir de 2012 pour le bloc local ;
- le fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les départements et les Régions, qui entrera en vigueur en 2013.

De g. à dr. : Thomas Rougier, directeur des études France à Dexia crédit local, Eric Jalon, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Vincent Descœur, député, président du conseil général du Cantal et président de l'ANEM, Augustin Bonrepaux président du conseil général de l'Ariège, Jean Launay, député-maire de Bretenoux (Lot), Aurélien Helias, journaliste, animateur du débat.

De la solidarité verticale à la péréquation horizontale

« On ne va pas se raconter d'histoire dans une période où on gèle les concours financiers de l'Etat », déclarait en préliminaire Eric Jalon, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, qui était venu tenir un discours de vérité.

« Une partie de cette solidarité dite verticale (de l'Etat vers les collectivités) devient dans les faits de la péréquation horizontale (entre collectivités) parce qu'on procède à des redéploiements », a affirmé Eric Jalon.
« Chaque maire le sait : depuis trois ans, nous procédons à l'écrêtement du complément de garantie au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Seulement, l'an dernier, nous avons essayé de le faire, non pas de manière uniforme pour tout le monde, mais en prenant en compte le potentiel fiscal de chaque commune de manière à ce que le complément de garantie des communes les plus riches soit beaucoup plus sollicité que celui des communes les plus pauvres », a-t-il expliqué.
Rendre plus performante la solidarité entre les territoires : voilà l'enjeu de la réforme, admis et même encouragé par tous. Mais il n'atténue pas le scepticisme des élus. Ainsi, Jean Launay, député-maire de Bretenoux, dans le Lot, a prévenu : « Je partage, avec Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France (AMF), le souhait que les dotations verticales ne soient pas réduites par l'Etat qui espérerait que la péréquation horizontale prenne le relais. » Autrement dit, attention à ce que les progrès sur la péréquation horizontale ne soient pas contrebalancés par des régressions sur la péréquation verticale… Pour Vincent Descœur l'idée d'une péréquation horizontale qui puisse porter sur les droits de mutation est une excellente idée. Le président de l'ANEM a émis toutefois des

« Pour faire une bonne péréquation, il faut bien évaluer la situation des collectivités locales. »

ILS ONT DIT

JEAN BRIANE

Ancien président de l'ANEM

« On ne peut pas dire que l'initiative de la suppression de la taxe professionnelle, on la doit au pouvoir parlementaire. Rendons à César ce qui est à César : c'est au pouvoir exécutif. »

LOUIS BESSON

Président de la communauté d'agglomération de Chambéry et ancien président de l'ANEM

« Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) le niveau local a théoriquement le pouvoir assez large de fixer les bases retenues. Malheureusement, cette amplitude qui donne une vraie capacité peut avoir des effets pervers qui pourraient être corrigés s'il y avait une disposition législative prévoyant un plafonnement en cas de dépassement de ce qu'était la taxe professionnelle unique (TPU).
Ce rattrapage possible ferait que la réforme nous étranglerait moins et il me semble que les auteurs de celle-ci auraient quelques avantages à la corriger. Si on ne parle pas de dégrèvement mais de simple plafonnement, c'est une mesure qui ne coûterait rien à l'Etat. »

EXTRAITS DU DISCOURS DE **PHILIPPE RICHERT,**

ministre chargé des Collectivités territoriales

« La péréquation horizontale est une occasion pour asseoir la solidarité. »

Philippe Richert a consacré une partie de son intervention à la description des nouveaux dispositifs de péréquation horizontale qui se mettent progressivement en place.

« Dans notre situation, il est clair que l'Etat ne peut continuer à augmenter de façon importante les dotations aux collectivités. Nous n'avons plus de marge de manœuvre. Je propose non pas de répercuter aux collectivités la baisse des 20 %, mais de garder le même niveau qu'avant. Pour 2012, le montant total de la contribution aux collectivités sera d'environ 100 milliards et, sur ces 100 milliards, 6 milliards ont été gelés sur trois ans.
Dans le cadre du projet de loi de finances qui va être discuté, la dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait progresser d'au moins 60 millions d'euros, soit une augmentation de 4,6 %, même pourcentage d'augmentation pour la dotation de solidarité rurale (DSR) (+39 millions d'euros). Et la dotation nationale de péréquation (DNP) progressera de 11 millions d'euros.
En outre, le développement de la dotation d'intercommunalité a été provisionné à hauteur de 90 millions d'euros.
Cette année, la répartition des dotations de péréquation s'opérera sur la base d'une nouvelle définition du potentiel financier qui tient compte des nouvelles ressources fiscales des collectivités territoriales. Toutefois, afin d'éviter des variations trop brutales, la loi de finances intègre des systèmes de garantie pour les différentes dotations de péréquation communales et intercommunales.
A cette péréquation dite verticale, une deuxième péréquation s'ajoutera qui sera de plus en plus importante.
Cette année, nous avons fait la péréquation de ce qu'on appelle les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements.
En effet, vous savez qu'avec la crise ces droits ont chuté de façon très importante.
Certains départements en ont davantage bénéficié que d'autres. Nous avons mis en place une péréquation plafonnée. L'écrêtement a rapporté au total 440 millions d'euros qui ont été reversés à soixante et onze départements (pour vingt-six contributeurs nets).
La même chose va se passer en 2012 pour le bloc communal et intercommunal. Un fonds redistribuera dès l'an prochain 250 millions d'euros, puis un milliard (à l'horizon 2015).
Les collectivités seront prélevées sur la base du potentiel financier agrégé et élargi. Il associera les ressources communales et intercommunales des territoires considérés et intégrera quelques ressources fiscales supplémentaires, comme cela avait été souhaité.
Le prélèvement sera organisé par strates, en fonction de la taille des communes et de la taille des intercommunalités. Il portera sur les communes isolées ou sur des blocs territoriaux, réunissant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs communes membres.
Aujourd'hui, ce principe de stratification fait débat. Contrairement à ce que certains ont pu dire, il ne pénalise pas les petites collectivités. Le rapport montre, à l'inverse, que la strate des communes et intercommunalités de moins de 10 000 habitants est bénéficiaire nette de cette redistribution.
Ce phénomène est encore plus marqué si l'on met de côté les communes isolées de moins de 10 000 habitants qui, en moyenne, contribuent davantage mais ont vocation à rejoindre les EPCI. Les intercommunalités et les communes isolées de moins de 10 000 habitants devraient ainsi recevoir 53,5 millions d'euros pour un prélèvement de 35,9 millions d'euros. Les blocs territoriaux de 10 000 à 20 000 habitants connaîtront la même situation avec une attribution de 42,5 millions d'euros contre un prélèvement de 35,2 millions d'euros.
Vous l'aurez donc compris, cette péréquation entre ressources de collectivités territoriales constitue une occasion d'asseoir cette solidarité demandée depuis longtemps. »

« Contrairement aux idées reçues, une commune très peuplée n'est pas forcément une commune riche. »

réserves sur la redéfinition des indicateurs de richesse. « Il faudra être vigilant et s'assurer que l'application des critères donne une photographie assez exacte des difficultés ou des limites des uns et des autres », a-t-il assuré.
Augustin Bonrepaux, président du conseil général de l'Ariège et ancien président de l'Association, estime que « pour faire une bonne péréquation, il faut bien évaluer la situation des collectivités locales. C'est là que ça bute. Dans le calcul de ces critères, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas », et reprenant les propos de Michel Destot, maire de Grenoble : « Contrairement aux idées reçues, une commune très peuplée n'est pas forcément une commune riche. »
Jean Launay, pour qui la dotation de base est une dotation très inégalitaire, émet une proposition : « L'éventail de la dotation par habitant va du simple au double entre les 64,40 euros perçus par plus de 15 000 communes, dont la population est inférieure à 500 habitants, et le double pour les onze communes de plus de 200 000 habitants. Si on essayait de resserrer un peu cet éventail, on aurait un levier pour exercer une véritable péréquation sur le territoire. »
Vincent Descœur a conclu la table ronde en indiquant que si « tout dispositif de péréquation a son intérêt pour la montagne, dont la richesse est relative. On n'a pas le droit d'être naïfs. On se doit d'être vigilants. »

L'ANEM DEMANDE

RENFORCER LA PÉRÉQUATION ET METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS PLUS ÉQUITABLES

L'Association nationale des élus de la montagne, dans le cadre de son 27e congrès, demande :

- des critères de répartition des différents fonds de péréquation qui prennent en compte la spécificité des territoires de montagne et notamment leurs importantes charges et leur faible densité démographique ;
- le renforcement de la péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) avec une attention toute particulière aux nouveaux indicateurs de richesse, le potentiel financier, dans sa définition actuelle, ne permettant pas une appréciation réaliste de la richesse des départements ;
- le choix d'un prélèvement non stratifié pour le fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC) ;
- l'abondement de la dotation attribuée aux intercommunalités au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à due concurrence, pour ne pas obérer les autres concours de l'Etat aux collectivités ;
- une réelle simplification et une meilleure lisibilité du système des finances locales aussi bien pour les élus que pour les citoyens ;
- le renforcement de la péréquation verticale pour les collectivités les plus démunies et un juste retour pour les territoires à haute valeur environnementale.

Lire l'intégralité de la motion sur le site Internet de l'ANEM : www.anem.org

Hydroélectricité : l'ouverture à la concurrence ne coule pas de source

L'ouverture à la concurrence des concessions de production hydroélectrique qui arrivent à échéance attise de nombreuses convoitises. L'Etat, en charge de la procédure de renouvellement, a fixé trois critères d'attribution : l'économie, l'efficacité énergétique et le mieux-disant environnemental. La montagne, château d'eau de la nation, est directement concernée par ce renouvellement puisque ses territoires sont les principaux contributeurs de cette énergie avec des centrales qui produisent l'électricité de pointe, particulièrement précieuse. Les collectivités locales souhaitent cependant que l'Etat les associe davantage au processus de renouvellement des concessions et tienne compte au maximum des propositions qui seront faites pour les territoires par les différents candidats. Les élus redoutent l'arrivée d'exploitants exclusivement guidés par les enjeux financiers, mais ils y voient également une opportunité exceptionnelle pour améliorer l'existant.

La place et le rôle des collectivités locales lors de la procédure de renouvellement des concessions, le poids de la note de gestion équilibrée de la ressource en eau (GEDRE), qui recense les enjeux environnementaux et les attentes locales, ainsi que le développement de la grande et de la petite hydroélectricité étaient les questions essentielles de cette table ronde qui a réuni des représentants des élus et des producteurs.

REPÈRES

LA PRODUCTION HYDRAULIQUE, PREMIÈRE FILIÈRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN FRANCE

- En application d'une directive européenne, le Grenelle de l'environnement impose d'atteindre, à l'horizon 2020, au moins 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.
- L'hydroélectricité s'inscrit dans cette recherche d'équilibre entre intérêts énergétiques, économiques et environnementaux.
- La production hydraulique représente aujourd'hui 13 % de la production totale d'électricité, et 95 % de l'électricité produite par les énergies renouvelables.
- C'est une variable d'ajustement qui permet de mobiliser de l'énergie quasi instantanément en période de pointe.
- L'hydroélectricité est également considérée comme une énergie propre et inépuisable, contrairement au pétrole ou au gaz naturel.
- En fonction de la puissance unitaire de l'installation, l'exploitation est soumise au régime de la concession (puissance supérieure à 4,5 MW) ou de l'autorisation (puissance inférieure à 4,5 MW). En France, les concessions représentent plus de 95 % de la puissance hydroélectrique totale installée.
- EDF est le principal concessionnaire avec 83 % des concessions. Les autres sont attribuées à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et à la Société hydroélectrique du Midi (SHEM), toutes deux filiales de GDF-Suez.

A partir de 2015, l'ouverture à la concurrence des ouvrages hydrauliques sera effective avec quarante-neuf concessions renouvelées représentant une puissance totale de 5 300 mégawatts et 20 % des installations hydroélectriques. Avec l'énergie hydraulique et la biomasse, le milieu montagnard est historiquement un milieu propice au développement des énergies renouvelables.

- Le 23 juin 2010, l'ANEM a signé une convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques.

De g. à dr. : Christophe Deblanc, chef du service adjoint ressource, énergie, milieux et prévention des pollutions DREAL Rhône-Alpes, Xavier Ursat, directeur délégué de la division production et ingénierie hydraulique EDF, Jean Proriol, député-maire de Beauzac (Haute-Loire), Jean-Baptiste Séjourné, directeur délégué de la branche Energie France de GDF-Suez, Christian Pichoud, vice-président du conseil général de l'Isère, Anne Penalba, présidente de France Hydroélectricité, Frédéric de Maneville, président de Vattenfall France, Marie-Hélène Privat, directrice de l'Entente interdépartementale du bassin du Lot. Le débat était animé par le journaliste Olivier Razemon.

Christian Pichoud, vice-président du conseil général de l'Isère, entrevoit l'ouverture à la concurrence avec circonspection. Il le reconnaît, son inquiétude n'est peut-être pas fondée mais il aurait de toute évidence préféré que la loi prévoie d'associer les collectivités plus en amont qu'elles ne le sont.

« Aujourd'hui nous ne sommes pas associés à la rédaction du cahier des charges et nous ne sommes pas non plus consultés pendant le dialogue compétitif qui doit avoir lieu après la remise des offres », s'indigne-t-il. En fait, dans ce nouveau paysage, les élus, qui ont tissé au fil du temps un lien de proximité avec leur opérateur historique, souhaitent que la dimension aménagement du territoire, l'inscription dans le développement et la vie locale ne soient pas ignorées des exploitants.

La mise en concurrence ne doit pas exclure les élus.

Il a exprimé une autre crainte qui mérite, elle aussi, l'attention : « Si la mise en concurrence conduit à ce que la compétition ne tourne pas toujours en faveur des exploitants actuels, nos territoires pourraient dépendre de décisions prises très loin de chez nous. Nous souhaitons donc que les cahiers des charges soient particulièrement précis sur la manière dont tout cela sera décidé. » Certains élus vont jusqu'à confier publiquement : « Notre confiance en notre champion national (N.D.L.R., EDF) reste intacte. »

C'est dire à quel point tous les doutes sont loin d'être levés. Dans ce climat, l'objectif des opérateurs, on l'imagine, a été de rassurer. Ainsi, Jean-Baptiste Séjourné, directeur délégué de la branche Energie France de GDF-Suez, deuxième producteur d'hydroélectricité en France, qui envisage de répondre à tous les appels d'offres, a promis aux élus d'être impliqué au plus haut niveau de gouvernance. En toile de fond, quelques jours plus tôt, Gérard Mestrallet, P.-D.G du groupe GDF-Suez, avait d'ailleurs fait du renouvellement des concessions hydrauliques françaises un enjeu majeur pour 2012. « L'hydraulique c'est de l'or », avait-il déclaré au quotidien économique *La Tribune*.

Xavier Ursat : « L'opérateur historique ne renonce à rien. »

L'offensive est lancée mais Xavier Ursat, directeur délégué de la division production et ingénierie hydraulique d'EDF, n'a pas peur d'emprunter une expression footballistique pour indiquer que l'opérateur historique ne renonce à rien. Il ne joue ni en attaque, ni en défense « même si on a 80 % des concessions ». Xavier Ursat ose même cette pirouette : « Nous avons peut-être plus à perdre qu'à gagner mais c'est plutôt une bonne nouvelle que beaucoup de gens s'intéressent à ces vallées et à l'hydroélectricité. Il vaut mieux faire envie que pitié. »

En effet, EDF actuellement dispose d'une compétence technique globale et d'une connaissance approfondie des installations qu'elle exploite qui lui confèrent un avantage technique important.

ILS ONT DIT

FRÉDÉRIC DE MANEVILLE

Président de Vattenfall France, entreprise détenue à 100 % par l'Etat suédois

« Nous avons l'intention de participer à la compétition destinée à renouveler les concessions hydrauliques en proposant des programmes de soutien aux petits entrepreneurs qui développent des activités. C'est déjà notre politique en Suède. Au cercle polaire, dont l'hydroélectricité est une des principales richesses, nous avons aidé une entreprise locale qui travaille la peau de renne. Je ne dis pas que nous allons faire la même chose avec la viande d'Aubrac. Mais nous ne sommes pas un opérateur qui vient reprendre les clés à EDF. Notre candidature s'inscrit dans un projet de vallée. »

JACQUES TERRACOL

Maire d'Arfeuilles, dans l'Allier

« Ma commune est détentrice de quatre moulins. Nous venons d'essuyer un refus de développement de ces pico-centrales hydroélectriques de la part de la Direction des territoires. Ce refus ne se justifie pas. Vous avez évoqué la méconnaissance du terrain par les décideurs : c'est exactement ce qui se passe chez nous. Ces centrales sont plus que centenaires puisque dans notre commune, en 1905, deux usines, une minoterie et une filerie fonctionnaient avec ces trois petites pico-centrales. La troisième alimentait l'ensemble du bourg en électricité à raison d'un foyer lumineux par maison, plus l'éclairage public. Je n'en suis que plus profondément choqué. Notre rivière est la première rivière de l'Allier en termes de qualité. Les milieux halieutiques ne sont absolument pas affectés. Nous ne pouvons accepter cette décision. »

100 000 moulins hier, 1 700 petites centrales aujourd'hui

Les élus s'inquiètent de l'impact des projets de classement des cours d'eau sur le développement, voire sur la pérennité, de la petite hydroélectricité qui compte aujourd'hui 1 700 pico-centrales.

Tous les élus qui ont participé ou assisté à la table ronde sont unanimes : l'Etat doit être particulièrement vigilant lors de l'élaboration des schémas régionaux climat air énergie afin de faire contrepoids aux projets de nouveau classement des cours d'eau issus de la loi sur l'eau votée en 2006. Deux listes sont prévues. La première interdit tout nouvel ouvrage qui interrompt la continuité écologique. La seconde stipule un certain nombre d'exigences pour le respect de la continuité écologique.

L'Etat doit être particulièrement vigilant lors de l'élaboration des schémas régionaux climat air énergie.

« Ces classements inquiètent beaucoup la profession car s'ils sont trop larges, trop extensifs – aujourd'hui les projets nous le font craindre –, ils peuvent handicaper la presque totalité du potentiel de création de nouveaux ouvrages. Je parle particulièrement des sites vierges et des zones de rupture de pente que l'on peut encore exploiter en montagne », a expliqué Anne Penalba, présidente de France Hydroélectricité, l'un des syndicats professionnels de la petite hydroélectricité.

« Lorsqu'il y a une possibilité de créer une pico-centrale, c'est très précieux pour la commune qui trouve ainsi les moyens, avec des ressources propres que l'intercommunalité ne peut pas toujours lui apporter, d'entretenir son patrimoine historique, ses ponts, ses murs », complète le vice-président du conseil général de l'Isère, Christian Pichoud.

Reste que l'objectif fixé par la convention sur l'hydroélectricité durable est l'augmentation de 3 térawatts-heure à l'horizon 2020, soit un peu moins de 50 % de ce qui est fait en petite hydroélectricité.

« On a encore un potentiel entre 0,5 et 1 térawatt-heure, estime Anne Penalba, un potentiel qu'il faut situer en particulier sur les seuils existants, c'est-à-dire des ouvrages qui se trouvent en rivière. Ils sont, pour partie, l'héritage des 100 000 moulins qui existaient sur nos cours d'eau au XVIIIe siècle et qui, aujourd'hui, pour un certain nombre d'entre eux, ne sont pas utilisés et tombent en déshérence. On peut les équiper en hydroélectricité et les rendre économiquement rentables et écologiquement beaucoup plus performants qu'ils ne le sont aujourd'hui. »

« L'objectif fixé par la convention est l'augmentation de 3 térawatts-heure à l'horizon 2020. »

Jean Proriol et Jean Launay, députés, membres du bureau de l'ANEM, sont très impliqués sur la thématique de l'hydroélectricité. Ils ont été particulièrement actifs lors de l'élaboration de la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques.

La France compte 1 700 petites centrales pour 2 000 mégawatts de puissance installée et 7 milliards de kilowatts-heure de production annuelle. Soit 10 % de sa production électrique totale. 300 petites centrales appartiennent aux grands groupes EDF et GDF-Suez. 1 400 appartiennent à des producteurs indépendants.

EXTRAITS DU DISCOURS DE **NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET,**

ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Dans son intervention, Nathalie Kosciusko-Morizet a rappelé la contribution irremplaçable de l'énergie hydroélectrique à la stabilité du réseau, et insisté sur l'importance des schémas locaux en cours d'élaboration pour l'avenir de ce potentiel énergétique.

« La valeur ajoutée apportée par l'hydroélectricité au système français est irremplaçable. »

« Nos concitoyens, en général, ne se rendent pas compte de l'importance de l'hydroélectricité dans notre bouquet énergétique.
Quand on dit qu'on a aujourd'hui 12,5 % d'énergie renouvelable, on a plus de 10 % d'énergie hydraulique et on a un certain nombre d'énergies qui, en termes de volume, sont émergentes.
L'hydroélectricité, c'est une énergie mature. C'est une énergie économe. On peut discuter à l'infini pour savoir si elle est plus ou moins économe que le nucléaire.
C'est une énergie, en tout cas, qui s'inscrit dans la durée et qui mérite la première des attentions.
Enfin, elle a une très grande qualité peu connue : c'est une énergie qui est utile pour la stabilité du réseau.
Lorsqu'on parle du développement des énergies renouvelables, on omet de dire que les énergies intermittentes, au-dessus d'une certaine proportion, posent des problèmes de stabilité du réseau. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas y recourir, mais il faut prendre en compte la nécessité d'avoir une énergie de base. L'hydroélectricité peut être cette énergie de base et la plus propre de ces énergies. Il faut ajuster, à tout moment et en temps réel, la production et la demande.
L'hydroélectricité est aussi la technologie la plus rapide à faire démarrer.
En cas de besoin, elle est l'énergie la plus facile à moduler en temps réel.
La valeur ajoutée de l'hydroélectricité au système français est irremplaçable.
Je souhaite, dans tous les endroits où ce sera environnementalement possible, des appels d'offres de développement de l'hydroélectricité par zones.
Cela nécessite, bien sûr, une évaluation préalable. Il faut identifier les potentiels hydroélectriques et biologiques des cours d'eau. Et dessiner ainsi la carte des endroits dans lesquels on peut agir et ceux où, au contraire, il faut s'abstenir.
C'est tout l'enjeu des schémas locaux qui sont en cours de réalisation. Ils nous permettront d'orienter notre politique d'équipement et peut-être de retrouver une nouvelle ambition en la matière, tout en veillant à la préservation et à l'entretien des cours d'eau.
On peut probablement faire mieux que par le passé où l'on n'a pas toujours apporté l'attention nécessaire. »

Une nouvelle option pour le barrage de Poutès, dans le cadre d'une hydroélectricité durable

« Je veux dire un mot de l'avenir du barrage de Poutès sur l'Allier, sous l'œil extrêmement vigilant de Jean Proriol, député de la Haute-Loire, qui n'a pas manqué une occasion depuis si longtemps que nous nous croisons de m'en parler », a déclaré la ministre de l'Ecologie. Nathalie Kosciusko-Morizet a alors rappelé ces dix dernières années d'opposition frontale entre les défenseurs du maintien de l'ouvrage et les partisans du démantèlement. « Sur le barrage de Poutès, a-t-elle poursuivi, se cristallisait l'idée que lorsqu'on était en faveur de l'environnement, on était contre l'hydroélectricité ; et quand on était pour l'hydroélectricité on était contre l'environnement.

Réconcilier l'hydroélectricité et l'environnement.

C'est une idée que je conteste mais qui trouvait là une sorte d'abcès de fixation. A ma demande, une troisième option a été réclamée dans le cadre de la convention pour une hydroélectricité durable. »
La solution consiste à reconstruire le barrage dans une autre configuration dont l'écologie n'est pas absente. « Il est appréciable que les ouvrages d'art prennent en compte la biodiversité de nos cours d'eau », a précisé la ministre. En l'occurrence, le barrage se fait discret en passant de 17 à 5 mètres de hauteur. Les ingénieurs l'ont même pensé totalement escamotable en cas de besoin, et équipé d'ouvrages de franchissement pour les salmonidés. Le coût des travaux est estimé à 10 millions d'euros à la charge du concessionnaire. Et surtout, cette nouvelle configuration permettra à l'ouvrage de conserver environ 95 % de sa production.
Nathalie Kosciusko-Morizet veut ainsi faire du barrage de Poutès l'emblème de la réussite de l'hydroélectricité durable. « Nous allons convertir le symbole de la discorde, de dix années d'affrontement sur la restauration de la Loire, en un exemple fort de succès grâce aux perspectives ouvertes par le développement durable », a conclu la ministre.

Une nouvelle configuration permettra à l'ouvrage de conserver environ 95 % de sa production.

DR

Ecole en montagne : les élus plus que jamais mobilisés

Les élus de montagne sont attachés à la proximité de leur école en tant que facteur important pour la dynamique de leurs territoires. Au vu de la forte assistance lors de l'atelier du congrès de Bonneville consacré au sujet, la rentrée 2011 a été manifestement mal vécue.

En dépit de l'engagement des collectivités et des populations en faveur de leur école, la logique des regroupements scolaires et des fermetures de classes se poursuit inexorablement. Ce contexte est d'autant plus paradoxal qu'une reconnaissance de la spécificité de l'école en montagne semble s'amorcer, avec un ministre qui, en réponse aux démarches de l'ANEM, donne son accord en faveur d'une réflexion sur le sujet, et le juge administratif qui pour la première fois vient de reconnaître que les conditions d'accessibilité en montagne dans la mise en place de regroupements pédagogiques devaient s'apprécier en fonction des réalités du terrain.

Cet atelier très animé a été l'occasion de rappeler les atouts certains de la pédagogie en petite structure, les enjeux liés à l'école de proximité pour l'aménagement du territoire, et l'occasion aussi d'entendre les considérations qui président à la politique conduite par l'Etat.

Afin de mieux traduire les échanges de cet atelier, son compte rendu est fait sous la forme d'un entretien à plusieurs voix.

REPÈRES

UNE SPÉCIFICITÉ EN VOIE DE RECONNAISSANCE

La proximité de l'école en montagne reste un facteur déterminant d'ancrage des populations au territoire. Pour assurer cette proximité, l'organisation de la carte scolaire doit prendre en compte la distance et le temps de transport. L'ANEM plaide la préservation du maillage actuel du service public de l'éducation au travers notamment du maintien d'un taux d'encadrement par élève renforcé et souhaite que des moyens spécifiques soient mobilisés en faveur de cette réalité scolaire différente.

Au terme de plusieurs rencontres avec des représentants de l'Association, le ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, a missionné un groupe de travail associant les élus pour mieux cerner, y compris en termes d'approche statistique, les réalités propres à l'école en montagne. Ainsi, l'ANEM demande que les inspecteurs d'académie, en concertation avec les élus, assurent une visibilité sur les évolutions d'effectifs entre trois et cinq ans.

Le 1er juillet, le tribunal administratif de Besançon a suspendu la décision de fermeture d'une classe de l'école de Chapelle-des-Bois (Doubs), en arguant du temps de transport et des conditions de circulation difficiles et préjudiciables pour leur santé qui auraient été imposés aux enfants. L'ANEM voit dans cette décision une étape majeure vers la reconnaissance légale d'un traitement différencié pour l'école de montagne.

« Les classes uniques permettent à l'enfant d'avoir une sécurisation de son parcours, tranquillement et à son rythme. »

PLM : Dans les petites communes, l'école en montagne peut-elle offrir aux enfants les mêmes chances que dans des écoles plus grandes en fond de vallée ou en ville ?

Jean Milesi **1**, *vice-président du conseil général de l'Aveyron :* La première particularité de l'école de montagne, c'est la géographie et, au premier chef, les transports. Les difficultés de la route, les difficultés liées au climat, la longueur des trajets avec ce qui est induit : la fatigue, le danger éventuel et les coûts importants. La deuxième particularité, c'est celle de la pédagogie des petits effectifs, parfois même celle des classes uniques. Troisième point : le service rendu à la population.

« La Constitution garantit à tous les mêmes devoirs, mais aussi les mêmes droits. Et parmi ces droits, il y a celui d'une éducation de qualité. »

La Constitution dit qu'où que nous soyons sur le territoire de la République, nous avons les mêmes devoirs, mais aussi les mêmes droits. Et parmi ces droits, il y a celui d'une éducation de qualité. La charte de l'école rurale reconnaît aussi que c'est une école qui a droit à la spécificité, notamment en matière de scolarisation des enfants de deux ans.

PLM : Que penser du multiniveau ?

Jean Milesi : Le multiniveau, c'est l'organisation spontanée d'une microsociété enfantine dans laquelle se produisent des échanges, dans laquelle se crée une stimulation, dans laquelle s'organise une aide des plus grands vers les plus petits. Par conséquent, c'est aussi une véritable école de la socialisation et de l'autonomie.

PLM : A-t-on des études précises sur le niveau scolaire dans les écoles de montagne ?

Jean-Marc Goursolas **2**, *inspecteur d'académie de la Haute-Savoie :* Des études d'un groupe de travail, réuni par le ministre Luc Chatel à la demande des élus de la montagne, il ressort que le niveau des élèves est bon. Parfois, même très bon. En tout cas au-dessus des moyennes nationales.

François Camper **3**, *conseiller municipal à Chapelle-des-Bois, dans le département du Doubs :* Chez nous, l'école de qualité, c'est par exemple un élève issu d'une école à classe unique, à Chapelle-des-Bois, qui à 17 ans vient d'avoir son baccalauréat S avec une moyenne de 19,7. Parmi tous les enfants qui sont passés ici, nous avons 65 % de bac + 2, alors que la moyenne nationale est à 20 %. L'école de qualité, elle est là aussi.

Claude Comet **4**, *conseillère déléguée du conseil régional Rhône-Alpes :* Et pourtant les classes uniques disparaissent comme peaux de chagrin. Elles étaient plus de 25 000 il y a vingt ans, on n'en compte plus que 4 000 aujourd'hui. C'est une logique seulement comptable qui ne prend pas en compte la qualité de ces écoles et de ces classes uniques qui permettent à l'enfant d'avoir une sécurisation de son parcours, tranquillement, à son rythme, ce qui donne des résultats absolument extraordinaires.

On est dans une démarche de complémentarité, d'entraide et non pas de compétition. Ce sont donc des écoles qui ont un haut niveau d'intégration et de socialisation des enfants.

Chantal Robin-Rodrigo **5**, *secrétaire générale de l'ANEM :* Il y a eu la fameuse révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a supprimé des milliers de postes dans l'Education nationale tout particulièrement, et je vous en annonce 14 000 supplémentaires dans le cadre du budget 2012. On a l'impression, que ces suppressions de postes ne se sont faites qu'avec une calculette. On a moins d'enfants devant le maître, on supprime le maître ! Du coup, trois quarts d'heure à une heure de trajet scolaire sont parfois nécessaires pour se rendre à l'école de la République. C'est inadmissible pour un enfant d'école maternelle. C'est inadmissible pour un enfant d'école primaire parce qu'il n'y a pas la même égalité des chances face à l'éducation.

« Ne plus travailler seulement avec la calculette et tenir compte enfin des temps de déplacement. »

Le ministre Luc Chatel a entendu nos arguments et a décidé de mettre en place un groupe de travail. Nous avons eu une première réunion et nous nous sommes aperçus, avec stupéfaction, que le ministère ne savait pas, en termes de statistiques, combien il y avait d'écoles de montagne. Lors de la deuxième réunion, j'ai demandé au directeur de cabinet du ministre, Bernard Dubreuil, ce qui pouvait être fait pour qu'on ne travaille

De g. à dr. : Jean-Marc Goursolas, inspecteur d'académie de la Haute-Savoie, Marcel Chaud, maire de Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes), Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale de l'ANEM, Jean Milesi, vice-président du conseil général de l'Aveyron, Claude Comet, conseillère déléguée du conseil régional Rhône-Alpes. Le débat était animé par Pascal Beaumard, conseiller en communication.

plus avec la calculette et que l'on tienne enfin compte des temps de déplacement. Je lui ai également fait remarquer que les tribunaux administratifs nous donnent raison.

Pour la rentrée prochaine, nous souhaitons qu'il y ait une étude d'impact avant de supprimer une classe et, pire encore, une école, et qu'elle permette de voir combien de temps de trajet supplémentaire vont devoir subir les enfants. Nous souhaitons également que dans les effectifs on tienne compte des enfants dès l'âge de deux ans. Sinon, nous déposerons une proposition de loi.

Jean-Marc Goursolas : L'éducation nationale, comme toute la fonction publique, n'a pas remplacé un départ à la retraite sur deux. Exactement 8 000 dans le premier degré pour l'année scolaire présente. Mais ces suppressions de postes n'ont pas touché autant les écoles de plaine que les écoles en montagne. En tout cas, pour la Haute-Savoie, nous avons essayé de préserver autant que possible l'école de montagne, à condition que l'on se mette bien d'accord sur ce qu'est l'école de montagne.

« Les suppressions de postes n'ont pas touché autant les écoles de plaine que les écoles en montagne. »

Dans mon département, 70 % des écoles sont classées en zone de montagne alors que certaines, comme Seynod, qui touche Annecy, sont dans des communes très urbaines. Si en revanche on dit que l'école de montagne est une école située au moins à 700 ou 800 m d'altitude, là on peut travailler. Là, je n'en ai plus que 50. Là, on peut faire des études d'impact. Il me semble toutefois que lorsqu'on arrive en dessous de dix élèves, il n'y a plus aucune dynamique pédagogique. C'est une question de masse critique.

Claude Comet : Je prends l'exemple de l'école de Burdignes, dans la Loire. C'est une petite école d'un village de 370 habitants, à 900 m d'altitude. Il y a quinze enfants dans la classe. L'inspecteur d'académie a dit au maire : « Vous y échappez cette année, mais le seuil va glisser vers le haut, et l'année prochaine on vous fermera. » Cela fait pourtant quarante ans que la classe unique a fabriqué des gamins instruits dans cette école. C'est, en outre, quatre emplois pour l'accompagnement…

« Quand les enfants s'en vont, c'est la mort assurée du village. »

François Gaudry 6, maire de Sainte-Enimie, en Lozère : J'ai le plus petit collège de France, avec un internat : cinquante et un élèves ! Il était pourtant prévu de le fermer. On s'est battu, on a gagné. On a fait une unité pédagogique de proximité avec le collège de Florac. Il faut savoir que dans notre département, qui est à la fois rural et de montagne, sur nos treize établissements secondaires, huit ont moins de cent élèves. Alors, si on y met le doigt, on y met le bras. On se retrouverait avec une désertification totale de notre enseignement secondaire. Cela veut dire aussi que plus personne ne viendra s'installer sur nos territoires.

Et qu'on ne me parle pas de rentabilité ! Parce qu'on n'est pas gourmand en postes d'enseignants, on n'a pas besoin de portique, on n'a pas besoin de médiateur, on n'a pas besoin de cinquante surveillants. En plus, on mutualise la cantine avec la commune, on pourrait même la mutualiser avec les repas pour les personnes du troisième âge.

Marcel Chaud 7, maire de Puy-Saint-Vincent, dans les Hautes-Alpes : Nous sommes une station de montagne avec beaucoup de saisonniers. Et qui dit saisonniers dit population fluctuante. A un certain moment, nous avions une moyenne de trente-trois élèves et brutalement on est tombé à vingt-trois. L'inspecteur a pensé que nous accepterions sa décision de fermer la classe maternelle. Inévitablement, cela aurait conduit, à moyen terme, à la fermeture totale de l'école de Puy-Saint-Vincent. Et lorsque les enfants partent, c'est la mort assurée du village. Le conseil municipal s'est réuni et a pris la décision de continuer ce que l'Etat ne faisait plus, c'est-à-dire de recruter, pour une année, une enseignante pour les dix élèves de notre école maternelle. Elle vient de l'Education nationale afin que ce soit vraiment l'école de la République. Cela nous coûte 35 000 euros par an et on espère que le nombre d'enfants va raugmenter de façon à pouvoir demander à nouveau un poste d'enseignant.

L'ANEM DEMANDE

PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA SPÉCIFICITÉ DE L'ÉCOLE DE MONTAGNE

L'Association nationale des élus de la montagne, dans le cadre de son 27e congrès, demande au ministre de l'Education nationale :

- de soutenir la réflexion engagée par le groupe de travail sur l'école en montagne en vue de l'adoption d'un ensemble de mesures adaptées propres à formaliser une politique spécifique de l'Education nationale à destination de la population des territoires de montagne ;
- de faire en sorte que la limite impérative de trente minutes de transport devienne une norme à appliquer dans l'élaboration des cartes scolaires ;
- de renforcer le taux moyen d'encadrement des élèves et de mobiliser les postes d'enseignants en nombre suffisant afin d'appliquer en montagne un taux plus élevé pour répondre de façon adaptée aux contraintes incontournables directement liées au territoire, en particulier à la moindre densité de population ;
- de prendre en compte dans le calcul prévisionnel des effectifs les enfants de moins de trois ans dans les zones de montagne et les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- de reconnaître pleinement les unités pédagogiques de proximité (UPP) comme des établissements possédant un secteur scolaire déterminé, un budget de fonctionnement fléché, l'affectation de postes d'enseignants en résidence, et par conséquent dont toute modification doit faire l'objet de l'accord du conseil général et d'un avis du comité départemental de l'éducation nationale (CDEN) ;
- de tout mettre en œuvre, notamment sur le plan réglementaire, pour faciliter le développement des classes de découverte et d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires de montagne.

Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org

Très haut débit : une urgence absolue pour la montagne

Urgence et priorité : les mots se chevauchent et les élus de la montagne, là encore, ne décolèrent pas. Ils réclament à cor et à cri l'accès au très haut débit pour tous. Ils le font au nom de l'équité territoriale et de la solidarité nationale pour assurer le développement des territoires de montagne.

Difficile en effet de ne pas en être convaincu : sans accès aux réseaux de télécommunication et à Internet, point de salut pour les habitants de la montagne. Or, rentabilité à court ou à moyen terme oblige, les opérateurs du très haut débit sont essentiellement attirés par les territoires urbains à forte densité démographique. De toute évidence, les 5 millions d'habitants permanents et les 13 millions de personnes qui fréquentent la montagne chaque année ne sont pas leur priorité. A Bonneville, le ministre de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire, s'est en revanche clairement engagé. Il affirme que « l'Etat a vocation à compléter ce que les opérateurs privés ne pourront faire pour des raisons d'intérêt économique » *(lire en page 27)*.

Il y a urgence à agir en matière d'aménagement numérique du territoire, car de larges proportions de zones rurales et de montagne risquent à nouveau l'exclusion de ce réseau structurant et d'avenir, comme cela faillit être le cas voici bientôt un siècle pour l'électrification.

REPÈRES

LA CARTE DU TRÈS HAUT DÉBIT

- En juin 2010, le gouvernement a lancé le programme national très haut débit, dont l'objectif est d'assurer la couverture de 98 % du pays d'ici 2025, « grâce à la technologie la mieux adaptée à chaque territoire ».
- La fibre optique est la seule technologie garantissant véritablement un très haut débit fixe équivalant à 100 mégabits par seconde.
- La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions de données.
- La fibre optique offre un débit d'information très supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques...
- La France visait 4 millions de foyers « fibrés » fin 2012, elle en compte aujourd'hui 1,2 million seulement.
- Le déploiement du très haut débit a pour objectif de maintenir ou de développer les activités économiques dans les zones rurales et de montagne.
- A Bonneville, le ministre Bruno Le Maire a réaffirmé que le développement du numérique en montagne est l'une des priorités de l'Etat afin de contribuer au développement économique de ces territoires et d'éviter leur désertification.
- La Commission européenne a annoncé qu'elle consacrera 9,2 milliards d'euros pour le développement des infrastructures numériques et elle a autorisé l'Etat français à verser une aide de 750 millions d'euros pour le déploiement des réseaux très haut débit.

Le très haut débit en montagne, c'est pour quand ?

C'est toujours la vieille histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Sauf qu'en ce qui concerne le très haut débit aussi les habitants des zones de montagne ont l'impression qu'on leur présente un verre à moitié vide et qu'il faut qu'ils s'en satisfassent.

« Avez-vous déjà voulu télécharger un gros fichier sans disposer d'une connexion à très haut débit ? Il faut y passer toute la nuit !», s'est exclamé un élu venu témoigner de ses difficultés.

Vrai que ces vieilles connexions sont parfois tellement poussives qu'elles désespèrent la montagne entière parce qu'elles renvoient ses citoyens à un quotidien qui n'est pas celui des urbains. Et, à tort ou à raison, tout leur semble souvent figé.

Faute de fibre, Jérôme Coutant, membre du collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), a joué sur la corde sensible : « Le schéma directeur d'aménagement numérique est vraiment la priorité des collectivités locales, a-t-il expliqué. Il faut essayer de faire ça au niveau géographique le plus pertinent. Les cas où il y a un débit qui n'est pas supportable doivent être traités comme des priorités dans le cadre de ces schémas directeurs et probablement par des solutions du type cuivre amélioré et, pourquoi pas, par du satellite. »

C'est qu'à Bonneville, tout le monde s'en souvenait : le gouvernement avait prévu que la totalité du territoire serait couverte par le très haut débit en 2025. Mais qui pouvait encore y croire alors que les retards semblent s'accumuler, et qu'à ce rythme le siècle n'y suffirait pas ? Oui, quand on a été échaudé, comment faire abstraction de tous les handicaps qui pèsent sur la montagne et être sûr d'être au très haut débit avant la Saint-glinglin ?

Et pourtant comment ne pas ressasser aussi à quel point le très haut débit changerait la vie en montagne ? « Pour nos territoires, c'est une opportunité formidable parce que c'est un élément fort d'attractivité, a positivé le président Vincent Descœur. C'est synonyme de la capacité à s'affranchir de l'un de nos gros handicaps qui est la durée de déplacement. Et à monter des projets innovants : je pense,

> Le très haut débit changerait la vie en montagne.

De g. à dr. : Jean-François Bureau, directeur des relations institutionnelles et internationales d'Eutelsat, Jérôme Coutant, membre du collège de l'ARCEP, Vincent Descœur, député du Cantal et président de l'ANEM, Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales France Télécom-Orange, Cyril Luneau, directeur général de SFR collectivités. Le débat était animé par le journaliste Olivier Razemon.

ILS ONT DIT

PAUL BLANC
Sénateur honoraire

« Soyons cohérents : l'Etat lui-même nous demande d'avoir le haut débit dans les communes. On nous recommande de transmettre non seulement les délibérations par mail mais on nous demande ou on nous demandera aussi tout ce qui concerne l'état civil et les marchés. Alors, si vous voulez transmettre les documents d'un marché avec du 512 kilobits, j'aime autant vous dire que vous y passerez toute la nuit et encore vous aurez quelques difficultés. Il y a là une question de la survie de la zone montagne qui est un problème d'aménagement du territoire. Simplement, je demande qu'on nous aide plutôt que de nous savonner la planche. Parce que nous sommes les derniers bien entendu à avoir le haut débit. »

FRANCIS CROS
Conseiller général du département de l'Hérault

« Le département est équipé du haut débit, partie montagne incluse. Un haut débit parfois limité mais je dois dire que c'est un patchwork de solutions technologiques qui nous permet aujourd'hui d'amener un formidable espoir, en particulier aux habitants de nos zones de montagne. Après avoir tiré 1000 km de fibre optique, après avoir couvert avec une technologie qui est le Wi-Fi max, donc du hertzien, un certain nombre de territoires, aujourd'hui nous attendons l'arrivée du satellite. C'est ce qui permettra aux citoyens et aux citoyennes de patienter jusqu'à l'arrivée du très haut débit sans être pénalisés. »

EXTRAITS DU DISCOURS DE **BRUNO LE MAIRE,**

ministre chargé de l'Aménagement du territoire

Egalement en charge de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire a fait le point dans son allocution sur le déploiement des diverses technologies de communication et réaffirmé la responsabilité et l'engagement de l'Etat dans ce domaine.

« C'est la responsabilité de l'Etat de garantir la solidarité et l'égalité dans l'accès à la couverture au très haut débit. »

« Cette politique, je souhaite qu'elle avance dans trois directions qui correspondent, je crois, aux intérêts des élus de la montagne et des habitants de la montagne. Le premier point, c'est la garantie de l'égalité d'accès à un certain nombre de technologies et à un certain nombre d'avantages. Je donne juste un exemple qui est celui de l'accès au numérique. Y accéder dans les zones de montagne sera toujours plus difficile que dans les zones de plaine.
Mais raison de plus pour continuer à se moderniser fortement afin que vous ayez un accès égalitaire à ces technologies modernes. C'est une des conditions majeures du développement des zones de montagne.
Nous avons avancé sur la télévision numérique terrestre. Les Vosges et le Jura ont été équipés en 2010, la Région Rhône-Alpes et le Massif central au début de cette année. Je souhaite que nous accélérions le mouvement pour les Alpes-du-Sud et pour les Pyrénées où les opérations de déploiement ont commencé. Elles doivent être achevées dans les meilleurs délais.
S'agissant de la téléphonie mobile, dont personne ne peut se passer, y compris dans les zones de montagne où je fais régulièrement le constat qu'il reste encore trop de zones blanches. Même si leur plan de résorption touche à sa fin, il faut que nous continuions à accélérer ce déploiement et que pour la 4 G [1], nous poursuivions nos efforts afin que la résorption soit totale dans les meilleurs délais.
Troisième orientation : les investissements en faveur des travaux de couverture numérique permettant d'accéder au très haut débit. C'est une priorité absolue. Vous ne ferez pas venir des médecins ou des activités d'emploi si vous n'avez pas, dans les zones de montagne, un accès au très haut débit. Je sais que c'est un défi considérable à relever mais c'est un défi dont dépend l'avenir de toutes les zones de montagne en France. Il faudra donc que nous retroussions nos manches et que nous poursuivions les efforts qui ont été engagés.
Nous avons décidé avec le président de la République et le Premier ministre de consacrer deux milliards d'euros d'investissement pour le lancement des premiers travaux de couverture numérique. Sur ces deux milliards d'euros, 900 millions vont être affectés au soutien des projets de collectivités dans des communes sur lesquelles les opérateurs n'ont pas pris l'engagement de déployer leur propre réseau. L'Etat soutiendra par ailleurs, pour 100 millions d'euros, les projets complémentaires : montée en débit, déploiement de réseaux hertziens ou satellitaires susceptibles de couvrir les zones les moins denses. Enfin, l'Etat fera en sorte qu'une fois la majorité de la population couverte par le très haut débit, une démarche systématique soit engagée pour la couverture des zones récentes en très haut débit fixe et/ou en débit mobile.
C'est la responsabilité de l'Etat de garantir la solidarité et l'égalité dans l'accès à la couverture au très haut débit. Nous sommes tous parfaitement conscients que les 900 millions d'euros consacrés en priorité aux zones où la population est moins dense ne suffiront pas à couvrir tous les besoins. Il est donc nécessaire que nous définissions rapidement les modalités de financement du fonds d'aménagement numérique des territoires.
Mais je le redis : l'Etat a vocation à compléter ce que les opérateurs privés ne pourront faire pour des raisons d'intérêt économique. »

(1) Quatrième génération de standard pour la téléphonie mobile multipliant par 50 le débit de l'Internet mobile.

Une connexion à Internet est devenue un facteur de réussite.

par exemple, au télétravail dans le département du Cantal. » L'information en ligne, le développement en ligne, quel beau rêve ! Mais, pour les montagnards de terrain, ce n'est hélas encore qu'un rêve.
Et si, à Bonneville, les principaux opérateurs se sont ingéniés à faire assaut de bonne volonté et d'amabilités, le député-maire de la ville, Martial Saddier, tout en franc-parler, a posé la question qui était sur toutes les lèvres : « Quid des secteurs non rentables ? Qui les finance ? Et dans quel délai ? » Il en a marqué l'urgence : « Les nouvelles générations surfent du matin au soir sur Internet. Dans ce contexte, la survie des petites communes et le maintien de leur activité économique dépendent de ce que l'on fera à court terme pour que ces générations ne redescendent pas dans les vallées. »
Jérôme Coutant a pris un autre exemple pour démontrer que, quelle que soit l'activité, une connexion à Internet est devenue un facteur de réussite. « Voyez, a-t-il dit, un camping de montagne l'été. S'il n'y a pas de Wi-Fi, beaucoup de gens, surtout des étrangers, ne reviendront pas l'année suivante. »
Bref, qu'on en soit dingue ou qu'on regrette le temps de Néandertal, on ne peut plus se passer d'Internet. C'est même à se demander, comment ils faisaient ces hommes-là… « Depuis l'été, on sent vraiment un frémissement, signale Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, chez France Télécom-Orange. Et essayer la fibre c'est l'adopter. » Sans doute. Mais c'est l'égalité des citoyens devant les nouvelles technologies que veulent, avant toute autre promesse, les élus et les habitants de la montagne.

Martial Saddier : « Quid des secteurs non rentables ? Qui les finance ? Et dans quel délai ? »

L'ANEM DEMANDE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE EXIGENT UN DÉPLOIEMENT ÉQUITABLE DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'ANEM, dans le cadre de son 27e congrès, demande :

- l'inscription dans la loi d'Internet à très haut débit comme une composante à part entière du service universel des communications ;
- la mobilisation, au nom du principe de neutralité technologique et à titre transitoire, de l'ensemble des supports complémentaires à la fibre optique, comme le satellite, pour assurer une montée en débit des zones les moins denses ;
- l'abondement immédiat, progressif, étalé sur dix ans, du fonds d'aménagement numérique du territoire, indispensable pour atteindre l'objectif de couverture en très haut débit de 98 % de la population en 2025.

Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org

L'ANEM porte devant le Parlement le débat sur le très haut débit

Dans la continuité du 27e congrès, plus d'une centaine de députés de la majorité et de l'opposition ont cosigné une proposition de loi organisant un déploiement équilibré et coordonné du très haut débit (THD) déposée conjointement par le président et la secrétaire générale de l'ANEM, Vincent Descœur, et Chantal Robin-Rodrigo.

Les enjeux du passage au THD ont été au centre des travaux du 27e congrès de l'Association. Les élus de l'ANEM ont rappelé, à cette occasion, les difficultés de son déploiement liées à la topographie et à l'éloignement des centres urbains en considérant que l'arrivée du THD ne doit pas induire d'inégalité de traitement entre les citoyens, qu'elle soit de nature géographique, technique ou économique.

Trois propositions essentielles pour garantir un déploiement équitable du THD sur l'ensemble du territoire.

Pour favoriser l'attractivité et le développement économique des territoires de montagne, Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo ont pris l'initiative de déposer l'un et l'autre une proposition de loi, rédigée en termes identiques.

Cette initiative parlementaire, cosignée par plus d'une centaine de députés appartenant à la majorité et à l'opposition, formule trois propositions essentielles pour garantir un déploiement équitable du THD sur l'ensemble du territoire :

L'article 1er intègre l'accès à Internet THD comme une composante du service universel des communications. L'article 2 prévoit la mobilisation de l'ensemble des supports complémentaires à la fibre optique, comme le satellite, pour assurer une couverture intégrale du territoire. Cependant le THD mobile ne doit pas être la solution palliative à l'absence de déploiement de la fibre optique dans les zones les moins denses.

L'article 3 fixe un objectif de montée en débit progressive des zones les moins denses afin de combler le retard avec les débits accessibles dans les zones denses. Ainsi, la puissance maximale délivrée par Internet à haut débit atteindra 18 mégabits/seconde. Quand à l'article 4, il prévoit un abondement immédiat du fonds d'aménagement numérique du territoire, indispensable pour atteindre l'objectif de couverture par le plan national très haut débit.

Un rapport remis au Premier ministre fin 2010 sur le déploiement du THD conclut à la nécessité d'abonder ce fonds à hauteur de 660 millions d'euros par an, pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de couverture de 98 % de la population d'ici 2025.

Voir sur www.assembleenationale.fr/13/pdf/propositions/pion3829.pdf

ALEXIS BAUD

Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo : « L'arrivée du très haut débit ne doit pas induire d'inégalité de traitement entre les citoyens, qu'elle soit de nature géographique, technique ou économique. »

LA STRATÉGIE DES OPÉRATEURS EN MONTAGNE

Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, chez France Télécom Orange, et Cyril Luneau, directeur général de SFR Collectivités, ont feint de répondre à la question volontairement provocatrice de savoir si les montagnards sont une clientèle rentable. Les deux représentants des opérateurs de télécommunication ont indiqué qu'ils sont prêts à faire bénéficier de leur expertise les collectivités de montagne dans leur projet de déploiement du THD. Bruno Janet a égrené la liste des communes de Haute-Savoie éligibles au THD déployé par Orange alors que Cyril Luneau promettait des annonces du groupe SFR très prochainement sur le THD.

Enfin, Jean-François Bureau, nouveau directeur des affaires institutionnelles et internationales d'Eutelsat, a présenté le satellite de nouvelle génération KA-SAT conçu dans l'objectif d'accroître les performances d'Internet haut débit en s'affranchissant des difficultés de couverture liées à la topographie des communes de montagne.

AUTOUR DU CONGRÈS

JUSTINE GIRAUD

LES ÉLUS ONT INVESTI L'AGORA DURANT DEUX JOURS

C'est à l'espace culturel de l'Agora, à mi-chemin entre la gare ferroviaire et la place centrale de Bonneville, que s'est tenu le 27e congrès de l'ANEM. A la fois théâtre et centre de congrès, avec sa salle principale modulable de type zénith de 400 places et ses salles annexes pouvant s'utiliser pour de la restauration, ce lieu multifonctionnel est le centre de la vie culturelle locale. Durant deux jours, les élus de la montagne ont donné tout son sens à son nom en y tenant leurs débats.

LES MAIRES ONT PU SOURIRE DE LEURS MAUX

Lors du dîner de gala qui clôturait le congrès, les participants ont pu s'accorder un moment de détente en assistant au spectacle satirique *Le Mal des maires,* interprété par les quatre acteurs de la compagnie de théâtre Les Héliades, qui moque avec bonheur et justesse les petits travers des élus locaux et le stress qu'ils éprouvent tôt ou tard.

DEUX MINISTRES INVITÉS AU DÎNER DU COMITÉ DIRECTEUR

La ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Nathalie Kosciusko-Morizet, a fait forte impression aux élus qui participaient au dîner du comité directeur, sur invitation du président du conseil général de la Haute-Savoie, Christian Monteil. En passant un long moment de table en table, elle s'est prêtée avec les uns et les autres au jeu des questions-réponses sur les problèmes d'actualité qui les accaparent plus particulièrement. Quant au ministre chargé des Relations avec le Parlement, Patrick Ollier, arrivé directement de Paris après une réunion au Sénat, il rejoignit les convives en fin repas. Il a dit à ses pairs le plaisir et l'émotion qu'il avait à les retrouver treize ans après avoir quitté la présidence de l'Association.

LE COMITÉ DIRECTEUR, LIEU DE CONCERTATION

Se réunissant traditionnellement à l'issue de la première journée de débats, le comité directeur tire généralement un bilan du programme à mi-parcours et jette la trame des propositions de motions qui seront soumises le lendemain aux congressistes en session plénière, juste avant la clôture du congrès.

LES PARTENAIRES TOUJOURS FIDÈLES AU RENDEZ-VOUS

C'est devenu une tradition qui a été respectée à Bonneville : les stands des divers partenaires de l'Association (EDF, Eutelsat, La Poste, Orange, Dexia, GDF, RTE, Primagaz) sont fortement appréciés par les participants au congrès, pour les contacts qu'ils permettent et pour les informations qu'ils proposent.
Cette année, ils s'organisaient autour d'un kiosque central où l'on pouvait trouver café et viennoiseries, donnant à l'ensemble un supplément de cohérence et de convivialité.
Que ce soit pour nous l'occasion de remercier pour leur sourire et leur professionnalisme les jeunes étudiants en tourisme des lycées alentour qui en assurèrent le service.

RENDEZ-VOUS L'AN PROCHAIN A BASTELICA

Comme annoncé à Bonneville, le 28e congrès de l'ANEM se tiendra à Bastelica. Jean-Baptiste Giffon, membre du comité directeur de l'Association, maire de cette commune de Corse-du-Sud et président de la communauté de communes de la vallée du Prunelli, y voit un honneur ainsi qu'une grande responsabilité : « Pour moi, organiser ce prochain congrès en Corse est très important. C'est d'abord la reconnaissance de la nation et de la République et c'est ensuite la reconnaissance du massif corse. »

Vincent Descœur : « La montagne reste et doit rester une priorité nationale. »

Dans son discours de clôture, le président de l'Association, Vincent Descœur, est revenu sur les propos ministériels des deux journées du congrès. Il y a vu de quoi restaurer la confiance des élus dans la compréhension des problématiques montagnardes et y puiser une énergie renouvelée pour reprendre l'initiative et faire en sorte que la montagne reste une priorité nationale.

« L'annonce, par le ministre Bruno Le Maire, de réunir le Conseil national de la montagne (CNM) le 17 novembre est une très bonne nouvelle. C'est, de toute évidence, un signal fort qui nous oblige à faire en sorte que le CNM produise et propose. Les propos du ministre nous obligent. C'est pour nous la possibilité demain de demander une légitime adaptation des dispositions législatives et des normes réglementaires dans des secteurs aussi essentiels que sont par exemple l'école ou l'hébergement touristique. L'ANEM va pouvoir s'emparer du sujet afin que ces normes ne soient pas un frein au développement des territoires de montagne.

Un point que nous n'avons pas beaucoup abordé, au cours de ce 27e congrès, est celui de l'autodéveloppement, c'est-à-dire la capacité que l'on a de pouvoir se développer soi-même. Dans la foulée de la loi Montagne, un certain nombre d'outils l'ont permis. Là aussi par l'intermédiaire du CNM, peut-être, nous pouvons imaginer comment avoir de nouveaux moyens qui puissent répondre justement à cette envie de la montagne de s'autodévelopper.

Cela m'amène à la question des territoires de projets. Au cours des réunions départementales, nous avons pu, avec Chantal Robin-Rodrigo, mesurer le traumatisme qui avait accompagné la publication de bon nombre de schémas départementaux de coopération intercommunale. Certains ayant oublié quelques préceptes de base et plusieurs étant caractérisés par un gigantisme qui ne permet pas à la montagne de s'y retrouver.

« La question de l'agriculture de montagne est une question politique. »

Je crois qu'au travers des réponses que nous a apportées le ministre nous avons pu percevoir l'affichage d'une volonté d'essayer, partout où cela était nécessaire, d'accorder une attention un peu plus particulière aux situations. Là aussi, l'ANEM a le devoir de répondre à l'offre de service qui a été faite et, à compter de cet instant, de répondre aux situations quelque peu critiques que l'on peut entendre dans certains départements. Elle est tout à fait dans son rôle en assurant le relais vers le ministre et en s'appuyant sur la promesse de Philippe Richert, chargé des Collectivités territoriales, de donner du temps au temps partout où c'est nécessaire.

Je pourrais revenir juste un instant sur le discours de Bruno Le Maire. Il a lui aussi abordé la question du très haut débit. Sa lecture allait tout à fait dans notre sens : la montagne a besoin du très haut débit. Un dispositif existe pour déployer la fibre dans les zones les plus densément peuplées, mais la question de la desserte des zones qui le sont moins reste entière. De ce point de vue, notre intention de déposer une proposition de loi est la bienvenue, parce qu'à défaut de susciter l'enthousiasme des opérateurs, cela aura au moins le mérite de poser la question des solutions transitoires à la montée en débit, des solutions alternatives, et de celle qui est centrale : la manière d'abonder le fonds d'aménagement numérique. Si l'on veut demain pouvoir déployer le haut débit hors des zones les plus densément peuplées cela passe, en effet, par la capacité à se doter de ressources annuelles.

« La montagne doit évoluer et pourquoi pas être un laboratoire, un endroit où l'on prend des initiatives. »

Nous avons également entendu les propos de Bruno Le Maire sur l'agriculture de montagne, comme une priorité dans la négociation de la prochaine politique agricole commune (PAC). Il faut bien comprendre qu'une PAC au même niveau que la précédente, cela passe par une grande capacité à convaincre nos partenaires européens. C'est ce qui a été fort bien résumé par le ministre, la question de l'agriculture de montagne est une question politique. Nous faisons nôtre cette remarque.

Avant d'arriver à Bonneville, j'avais tendance à dire que la montagne s'interroge. La montagne pouvait douter de l'écoute et de la sincérité de ses interlocuteurs. Le sujet du déploiement du haut débit l'illustre parfaitement. Aujourd'hui, à l'issue de ce congrès, une partie de mes doutes s'est un peu dissipée. Nous avons été confortés dans l'idée que l'objet de l'Association est juste et que nous avons raison de nous engager pour la montagne. Ma conviction personnelle est que nous avons de la chance d'habiter en montagne mais, immédiatement après, il faut être capable de dire que non seulement nous avons de la chance d'y vivre mais la montagne est aussi un atout pour les autres habitants de ce pays. La montagne est tout sauf un conservatoire.

La montagne est un territoire qui doit évoluer et pourquoi pas être un laboratoire, un endroit où l'on prend des initiatives. La loi Montagne peut envisager une deuxième vie. Elle reste et doit rester une priorité nationale. N'attendons pas que d'autres la réclament pour nous. C'est à nous de l'exiger. »

GDF SUEZ ET L'HYDROÉLECTRICITÉ EN FRANCE

En produisant 25% de l'hydroélectricité en France, GDF SUEZ participe activement à la vie des vallées.

GDF SUEZ développe et exploite des installations hydroélectriques depuis plus de 30 ans et a participé à ce jour à plus de 700 projets dans le monde.

2ème énergie exploitée par le Groupe, après le gaz naturel, l'hydroélectricité, source d'énergie renouvelable, propre, souple, joue un rôle essentiel dans son mix énergétique.

Une expertise dans les deux types de production

Le savoir faire de GDF SUEZ repose sur deux filiales dont les activités se complètent.

- La CNR, Compagnie Nationale du Rhône, gère 19 barrages au fil de l'eau et assure une production continue et de pointe.
- La SHEM, Société hydroélectrique du Midi, dispose de 51 centrales établies sur 10 sites via des barrages de retenue dits « barrages de lac » dans les Pyrénées et le Massif Central ; ils produisent une électricité de pointe en réponse aux pics de consommation.

Une participation au développement des territoires

Le projet de développement de GDF SUEZ dans la production hydro-électrique doit répondre à deux finalités :

- S'inscrire dans une logique durable
- Apporter un bénéfice concret à tous ceux qui vivent sur les lieux où le Groupe est présent

Cet engagement a conduit GDF SUEZ à travailler en amont avec les acteurs locaux :

- La CNR participe à l'aménagement du bassin du Rhône par le biais d'un programme de missions d'intérêt Général, par l'encouragement au transport fluvial et l'aide à l'implantation des entreprises sur le fleuve.
- La SHEM contribue au développement économique des vallées du grand Sud-ouest en s'associant aux initiatives agricoles, piscicoles, touristiques et à la préservation du Parc National des Pyrénées par des actions de nettoyage de la montagne.

GDF SUEZ développe des projets innovants répondant à son triple objectif d'excellence opérationnelle, d'exemplarité environnementale et sociale et de participation au développement des territoires.

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 251 167 292 € - RCS NANTERRE 542 107 651

Internet Satellite :
le Haut-Débit partout risque de faire des jaloux…

A partir de
24,90 €
par mois
Jusqu'à 6 Méga

Votre commune n'est pas éligible à l'ADSL ? Et alors ?

Cela ne l'empêche pas, grâce à l'**Internet Satellite de NordNet**, de bénéficier désormais du **Haut-Débit jusqu'à 6 Méga** ainsi que de la télévision et du téléphone par satellite. Vous souhaitez vous aussi rejoindre le club des communes branchées ? Rendez-vous sur **nordnet.com** ! NordNet accompagne de nombreuses collectivités dans la mise en place de subventions afin de faciliter l'accès des administrés à cette technologie.

Le Haut-Débit partout en France, c'est l'une des solutions que propose NordNet depuis 15 ans pour réduire les inégalités numériques.

NordNet
Nos solutions Internet vous ouvrent le monde

www.nordnet.com - 0 800 66 55 50

Prix mensuel TTC applicable pour toute souscription à un abonnement Internet Satellite Bon Plan, vitesse jusqu'à 6 Mb/s, incluant 3 Giga de données échangées (hors frais d'accès au service d'un montant de 50€, et coût de l'acquisition de l'équipement de connexion compatible de 399€ auprès de NordNet). Des formules Pack Internet Satellite incluant la mise à disposition de l'équipement de connexion sont disponibles dès 34.90€ par mois.

CRÉATION : MARINE COMMUNICATION - PHOTOS : GETTY IMAGES